

## 4 ouvriers du transport EMPRISONNÉS



Face à un employeur qui, refusant par principe de négocier toute compensation pour la perte du pouvoir d'achat dans une période d'inflation galopante, avait suspendu 73 employés ayant refusé, comme moyen de pression pour négocier l'indexation, de faire du temps supplémentaire les jours de fête, les employés de garage et d'entretien de la CTCUM ont déclenché la grève le 7 août 1974. Parce qu'ils ont respecté le mandat de l'assemblée de passer outre à une injonction ordonnant le retour au travail, quatre dirigeants ont été emprisonnés et 24 autres ont été condamnés à l'amende. A travers eux, c'est donc tous les syndiqués qui sont menacés dans leur action syndicale. La riposte doit être à la mesure de cette menace.

**pour avoir exigé  
l'indexation  
des salaires en 1974**

## 300 congressistes MATRAQUÉS et GAZÉS



Ce 49ième congrès régulier de la CSN restera à la mémoire comme celui qui aura le plus clairement et le plus concrètement manifesté son appui aux travailleurs en lutte. Commençons par élargir nos appuis chez nous, a semblé dire ce congrès: appui dans la rue aux travailleurs emprisonnés de la CTCUM, appui sur la ligne de piquetage aux travailleurs de Radio-Mutuel mais appui surtout aux travailleurs de la Commonwealth Plywood, dont la ligne de piquetage fut le théâtre des deux points culminants du congrès, la brutale attaque des policiers du mercredi matin de même que la riposte du congrès, le piquetage massif du vendredi matin.

**le point culminant  
du 49ième congrès  
de la CSN**

# NON AUX INJONCTIONS!

# le travail

volume 53, numéro 4

**un congrès  
mobilisateur** pages  
4 à 15

Ce congrès, le plus imposant en nombre jamais tenu par la CSN, a sans aucun doute été aussi le plus mobilisateur. La CSN s'affirme dans l'unité, la solidarité et les luttes.

**libérez  
nos camarades  
emprisonnés** pages  
1 et 4

Suite à l'emprisonnement des quatre militants de la CTCUM, la CSN a entrepris une campagne visant d'abord et avant tout l'abolition des injonctions dans les relations de travail, qui sont devenues de véritables armes patronales.

**les conflits** pages  
16 et 17

Comme il se l'est dit sur le plancher du congrès, les conflits de travail sont présentement nombreux et semblables. Il n'est pas exagéré de dire que les travailleurs organisés font face à de violentes attaques visant à détruire leurs organisations.

Le Travail est l'organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). Publié mensuellement, son rôle est de diffuser à travers le mouvement les politiques mises de l'avant par les diverses instances de la centrale et de refléter le plus fidèlement possible la vie des organismes et des syndicats membres.

**Direction:** Michel Rioux, service de l'information de la CSN.

**Responsable:** Jacques Gauthier.

**Rédaction:** Jacques Gauthier, Guy Ferland et toutes les personnes dont les noms apparaissent en fin d'articles.

**Photographie:** Jean-Claude Champagne, Michel Pilon et Pierre Gauvin-Evrard.

**Mise en page:** Jacques Gauthier.

Le journal Le Travail n'est pas responsable des textes qui lui sont envoyés pour publication. Le responsable ainsi que la direction se réservent le droit de publier ou non ces textes, selon les besoins. Il est également compris que les textes peuvent être réécrits ou plus simplement servir de base à un nouveau texte.

La reproduction et l'utilisation de textes publiés est non seulement permise mais encouragée.



Lithographié par Journal Offset Inc.  
254 Benjamin-Hudon, Ville St-Laurent

# OTTAWA À L'AIDE DE LA COMMONWEALTH PLYWOOD

Dans une édition spéciale du journal "le travail" portant sur le conflit de la Commonwealth Plywood de Ste-Thérèse, la CSN a levé le voile sur ce qui pourrait bien s'avérer un scandale politique. La CSN y dévoile trois lettres dont l'une portant la signature de J. Roland Comtois, député libéral de Terrebonne.

Voici les faits tels que relatés dans le journal avec preuves à l'appui (3 lettres):

"Le 10 avril 1973, la Commonwealth Plywood passe au feu. Incendie étrange selon certains mais qui ne se produit pas en temps de grève comme celui du 1er octobre, ce qui semble éliminer tout soupçon. On reconstruira l'usine au coût de 4 millions et demi de dollars.

Les assurances paieront alors 3 millions 1/2 de dollars. En mars, Caine fournit un bon montant à la caisse électorale de J. Roland Comtois, député libéral fédéral du comté. Cette contribution est versée pour le cocktail-bénéfice de l'association libérale de Terrebonne. Le 24 mai 1973, Comtois remercie Caine de sa contribution. Selon le député, Caine fait partie "du groupe très sélect d'amis". En bas de la lettre du député Comtois, une simple note manuscrite: "Je suis de très près votre dossier au bureau de l'Honorable Don Jamieson".

Don Jamieson, à ce moment-là, est ministre de l'expansion économique et régionale.

Le 18 septembre, levée de la pelletée de terre à Commonwealth. Comtois y assiste de même que Kevin Drummond, ministre des terres et forêts. Caine déclare au cours d'une conférence de presse qu'il a fait une demande de subvention au ministère de l'expansion économique et régionale. Peu de temps après, la Commonwealth Plywood obtient \$492,000. du ministère de l'Expansion économique régionale.

Il ne reste plus à Caine qu'à trouver \$500,000 ce qui se trouve facilement avec des garanties de \$4 millions.

Le 19 mars 1974, Caine envoie une contribution de \$400. au souper bénéfique annuel de l'association libérale fédérale du coin.

Et le 24 octobre, tout ce beau monde se retrouve pour l'ouverture officielle de la Commonwealth Plywood, y compris Don Jamieson.

Cette année, le principal concurrent de la Commonwealth Plywood, les Produits Forestiers Division VOP Mfg Inc. de Lachute sont obligés de fermer leurs portes faute de subvention du gouvernement fédéral.

Bref, le fédéral vient de donner un autre cadeau à la Commonwealth: le marché du principal concurrent.

## dans la construction LA CSN VA NÉGOCIER

Un important amendement au régime de relations de travail dans la construction a été apporté et désormais la CSN pourra participer aux négociations sur le même pied que la FTQ.

Cet amendement, qui fixe le seuil de représentativité d'une association syndicale à 15%, a été obtenu grâce à un consensus entre la FTQ-construction et la FNSBB (CSN). Selon les statistiques de l'Office de la construction du Québec, la CSN représente 25.8% des travailleurs actifs.

On peut présumer que cette entente met fin aux dures luttes inter-syndicales qui ont ébranlé l'industrie de la construction ces dernières années.

## PAS D'IMPÔT SUR LES INDEMNISATIONS

Dans une décision rendue en date du 12 avril dernier, le juge Jacques Bousquet de la Cour Provinciale a déclaré que les sommes d'argent versées par un employeur à un salarié réembauché sur décision arbi-

trale après un congédiement ou une suspension doivent être considérées comme des indemnités en dommages et non pas comme un salaire pour services rendus. A ce titre, elles ne sont donc pas imposables.

## Errata!

Une petite erreur dans l'entête de l'édition de juin 1978 du journal Le Travail. Il ne s'agissait pas là du numéro 2 du volume 53, mais bien du numéro 3, le numéro 2 ayant été l'édition parue à l'occasion de la Fête internationale des travailleurs du Premier Mai.

# le travail

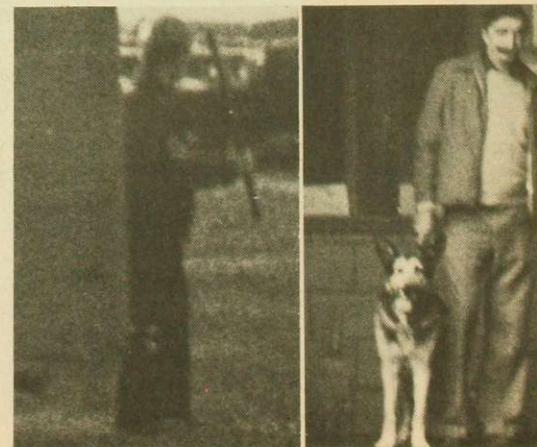
Edition nationale  
Juin 1978  
Volume 53 numéro 2

## un cours populaire de formation patronale COMMENT BRISER UN SYNDICAT

Tout le monde constate que plus ça va, plus les conflits sont durs, plus il y a de lock-outs, plus il y a de scabs, d'injonctions, de policiers. Ce n'est pas un hasard.

Depuis quelques années, en effet, on voit apparaître en Amérique du Nord de plus en plus de compagnies ayant pour but d'enseigner aux patrons comment briser un syndicat. L'une d'elles, Advanced Management Research (A.M.R.), une compagnie américaine, jouit de nombreux contacts québécois. On n'est cependant pas de reste à Montréal où, la semaine suivant le congrès de la CSN, quelques "spécialistes" (surtout avocats) donnaient un séminaire d'une journée aux hommes d'affaires québécois qui, pour la modique somme de \$170, ont pu apprendre les derniers trucs "pour tenir les syndicats à l'écart des petites et moyennes entreprises". Au programme, "Comment conserver la confiance du personnel", l'expérience malheureuse d'entreprises abattues par les syndicats, "relever le défi de la loi 45"...

Les travailleurs comprennent par là que ce que le gouvernement appelle "l'amélioration du climat dans les relations de travail", ce n'est pas pour demain. On est loin de baisser la garde.



au Québec

## LE POUVOIR A CHANGÉ DE MAINS, PAS DE TÊTE



C'est en invoquant la fiction de l'autonomie du pouvoir judiciaire que le premier ministre René Lévesque a refusé d'intervenir pour empêcher l'exécution des sentences de prison et d'amende prononcées contre les militants de la CTCUM. "Il ne saurait être question de s'ingérer politiquement dans le processus judiciaire", a-t-il dit dans un télégramme à Yvon Bourget, président par intérim du syndicat.

Or cette fiction ne peut effacer le fait que le gouvernement s'est lui-même associé à la répression qui s'abat sur les travailleurs de la CTCUM et leur syndicat. Car n'oublions pas qu'il a lui aussi, avec la CTCUM, porté en appel le jugement Deschesnes qui acquittait les militants en 1974, pour finalement les faire condamner quatre ans plus tard. Il a donc une responsabilité directe dans les emprisonnements et les amendes.

Il est vrai que l'appel a été logé sous l'ancien gouvernement, mais cela n'enlève pas la responsabilité du gouvernement actuel puisqu'il a poursuivi les procédures commencées, alors qu'il avait la possibilité de les arrêter.

Cette situation nous permet de constater d'une manière éclatante que les juges ne sont pas des robots insensibles aux rapports de force sociaux et politiques quand ils rendent jugement. Car le même juge Deschesnes, qui acquittait les militants de la CTCUM en 1974, vient de les condamner à la prison et à l'amende pour le même refus d'obéir à une injonction de retour au travail.

En 1974, alors que le transport en commun est paralysé à Montréal, que la mobilisation autour de la grève grandit de jour en jour et que le gouvernement, dont l'assise populaire est chancelante, ne veut pas risquer un nouvel affrontement général avec les travailleurs, le juge Deschesnes prononce l'acquittement des militants. Quatre ans plus tard, alors que

la grève est oubliée et que le nouveau gouvernement peut encore jouer sur l'illusion du "préjugé favorable" envers les travailleurs, le même juge, pour la même offense, condamne les mêmes militants à la prison et aux amendes.

Voilà qui donne un dur coup à la fiction de l'autonomie du pouvoir judiciaire, dont se réclame le premier ministre Lévesque. Il aurait suffi que le gouvernement retire son poids politique à l'appel du jugement Deschesnes pour que l'aboutissement fût complètement différent. Car les juges, comme l'indique le premier jugement Deschesnes, savent très bien interpréter les textes dans le sens du rapport de force.

Momentanément arrêtée en 1974 parce que la conjoncture sociale et politique ne s'y prêtait pas, la répression judiciaire contre les travailleurs de la CTCUM et leur syndicat s'est achevée plus tard. Le rôle du gouvernement dans ce processus a été déterminant; il l'a été en 1974 quand il a mis tout son poids dans l'opinion publique pour présenter la CTCUM comme un employeur rétrograde inspiré par la vengeance, attitude indigne d'une société publique chargée d'assurer le transport en commun.

Le rôle du gouvernement a également été déterminant quand, après l'accalmie, il s'est associé à l'appel de la CTCUM contre le jugement Deschesnes, et surtout, quand il a maintenu cet appel après l'élection du 15 novembre 1976. Car à ce moment-là, ce n'était plus un gouvernement discrédité qui s'acharnait contre des travailleurs, c'était un gouvernement nouveau issu des forces de changement, ce qui donnait le feu vert au jugement le plus sévère.

Mieux que quiconque, le premier ministre sait qu'en invoquant l'autonomie du pouvoir judiciaire pour ne pas empêcher l'exécution des sentences, il invoque une fiction qui sert à masquer la participation gouvernementale à la répression.

### la grève de 1974

### UN POINT TOURNANT DE LA BATAILLE DE L'INDEXATION

Par leur grève, les employés de garage et d'entretien ont gagné l'indexation non seulement pour eux, mais également pour les trois autres groupes d'employés de la CTCUM soit les chauffeurs, les caissiers et les employés de bureau. Alors que la CTCUM faisait une question de principe de ne pas négocier

l'indexation en cours de convention, et encore moins avec des grévistes qu'elle qualifiait de hors-la-loi, elle dut finalement consentir un règlement qui laissait aux syndiqués le choix entre une compensation forfaitaire de \$600, ou bien une formule d'indexation.

Cette victoire a vraiment

imposé la légitimité de toutes les réouvertures de conventions collectives pour arrêter l'érosion du pouvoir d'achat, et en cela elle a marqué un tournant décisif dans la lutte générale pour l'indexation. C'est cela que le pouvoir a voulu faire payer aux militants qui ont dirigé la lutte.

### l'injonction: arme des patrons

A l'origine, l'injonction avait pour but d'empêcher une personne de poser un geste susceptible de causer un tort irréparable à quelqu'un d'autre, en attendant qu'un jugement soit rendu sur les droits de chacun. Mais le sens de cette procédure a été dénaturé à mesure qu'elle a été appliquée aux conflits de travail.

D'abord, l'injonction pouvait seulement empêcher de faire quelque chose. Par exemple, empêcher de faire du piquetage à telle distance d'une usine. Puis pendant les années 1960, le gouvernement Lesage a apporté un amendement au code de procédure civile allant à l'encontre des principes de droit pour permettre d'ordonner de faire quelque chose. Par exemple, ordonner de retourner au travail, ordonner de mettre fin à la mobilisation (Commonwealth Plywood).

Par la même occasion, l'amende maximale était portée de \$2,000 à \$50,000 et la peine d'emprisonnement de six mois à un an. Ainsi le gouvernement donnait aux patrons un moyen simple et rapide pour casser une grève, pour désorganiser un syndicat, pour le ruiner financièrement.

Un moyen simple et rapide parce qu'il suffit de faire signer par un juge une requête préparée par des avocats patronaux comportant les interdictions les plus contraignantes qu'on puisse imaginer.

Or il se trouve toujours des juges pour se prêter à cette sale besogne, et même s'ils se trompent en droit, on est tenu d'obéir sous peine d'outrage au tribunal sanctionné par la prison et l'amende.

L'injonction équivaut ni plus ni moins qu'à mettre dans les mains de chaque patron l'équivalent d'une loi spéciale instantanée faite à la mesure de ses intérêts économiques, de ses préjugés, de sa vengeance. Cette arme patronale doit disparaître des conflits de travail.

# UN CONGRÈS DE SOLIDARITÉ ET DE MOBILISATION



Un congrès qui passe une dizaine d'heures de sa semaine sur des lignes de piquetage, quelques fois dès 4 ou 5 heures du matin, c'est assez pour démontrer que ce 49ième congrès de la Confédération des Syndicats Nationaux n'aura pas été comme les autres. Il est d'ailleurs significatif que les deux moments les plus intenses de ce congrès ne se soient pas passés à l'hôtel Bonaventure où avait lieu le congrès mais plutôt sur les lignes de piquetage de la Commonwealth Plywood, à Ste-Thérèse, en banlieu nord de Montréal.

Ces deux événements, le matraquage de mercredi et le piquetage massif de vendredi, ont été en quelque sorte la démonstration pratique de ce qui s'est passé durant toute la semaine sur le plancher du congrès. Depuis la présentation des conflits d'où il est ressorti clairement qu la lutte de tous et chacun était la même lutte jusqu'aux décisions mêmes du congrès où on a vu les délégués annoncer plus d'une fois, que ce soit sur la question nationale, la sécurité-santé, la condition féminine ou le rapport de l'exécutif, l'indépendance du mouvement CSN, son unité et sa force.

# LE 49ième CONGRES au jour le jour

Le 49ième congrès régulier de la Confédération des Syndicats Nationaux s'est tenu du 4 au 9 juin dernier à l'hôtel Bonaventure, dans le centre-ville de Montréal, sous le thème "Elargir les droits, nos appuis, nos luttes".

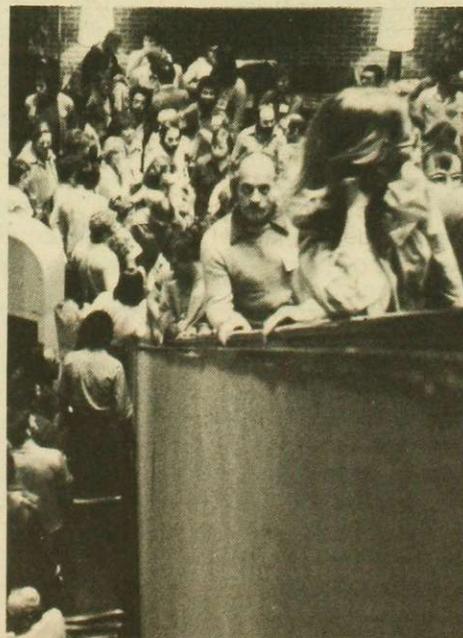
dimanche 4 juin

14h

**ELARGIR**   
**LES DROITS**  
**NOS APPUIS**  
**NOS LUTTES**

Ce 49ième congrès confédéral a été déclaré ouvert par le président Rodrigue devant ce qu'on considère déjà comme la plus grande assistance jamais enregistrée à un congrès de la CSN. D'ailleurs cette remarque est valable pour toute la durée du congrès car de mémoire jamais un congrès de la CSN n'a vécu une participation aussi intense ni aussi nombreuse.

Le nombre de délégués officiels qui ont participé à ce congrès est de 1,182. De ce nombre, 1,092 représentaient les syndicats, 29 les fédérations et 61 les conseils centraux. En tout, 45.22% des syndicats étaient présents au congrès, la fédération la plus représentée étant la Fédération des Affaires sociales avec 62.76% de ses syndicats présents; la moins représentée, celle des Professionnels salariés et cadres avec 28.57% de ses syndicats présents.





Le congrès est ouvert par Norbert Rodrigue, qui demande aussitôt une minute de silence pour ceux qui sont morts et ceux qui se sont battus pour la classe

ouvrière, puis le président du conseil central de Montréal, André Lauzon, souhaite la bienvenue au congrès sur son territoire.



Le président Lauzon, du conseil central de Montréal, succédant à Michel Chartrand depuis cette année, a d'abord parlé de la tradition de lutte de la classe ouvrière avant d'aborder les sujets à l'étude du 49ième congrès. Sur chaque thème, il a noté que les travailleurs en général et le mouvement syndical en particulier avaient des intérêts précis à défendre. Puis il a brossé un tableau de

**“On a changé de parti mais on n'a pas changé de pouvoir, on a changé de personnes mais on n'a pas changé de système, on a changé de gouvernement mais on n'a pas changé d'Etat.”**

notre réalité quotidienne: une crise économique que les travailleurs paient par l'inflation, le chômage, les fermetures, les injonctions automatiques dans les conflits de travail, l'utilisation de la police, publique ou privée. C'est donc dire, constate le président du conseil central, que l'élection du PQ à Québec a peu changé la situation.

Puis l'exécutif de la CSN est présenté ainsi que les invités:

**Jesus Insausti**, syndicaliste basque déjà condamné à 18 ans de prison et représentant de la Confédération Mondiale du Travail, à laquelle est affiliée la CSN;

**Fernand Daoust**, secrétaire-général de la Fédération des Travailleurs du Québec et remplaçant son président, **Louis Laberge**, retenu par un procès dans une cause d'outrage au tribunal;

**Jacques Morissette**, président du syndicat du transport CSN de la CTCUM, un des quatre emprisonnés, qui est libéré pour le congrès, avec interdiction de manifester ou de faire des discours;

**Marcel Pepin**, ex-président de la CSN et président de la CMT;

**Pierre Vincent**, représentant de la Confédération Générale du Travail (CGT, France). C'est la première fois que la CGT participe à un congrès syndical en Amérique du Nord;

**René Décaillon**, représentant de la Confédération française démocratique du Travail;

et **Joseph Almeda**, secrétaire-général de la Solidarité Ouvrière catalane (SOC). Il vit en exil.

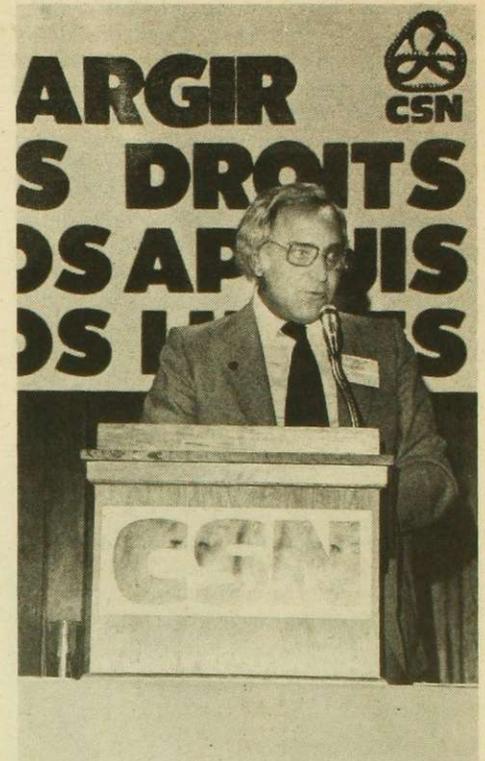
Quant à **Yvon Charbonneau**, président de la CEQ, il n'est pas présent, retenu par un congrès spécial de sa centrale.

Le président signala également la présence de Gérard Picard, Victor Dahl, Jean-Paul Geoffroy, Raymond Couture, F.-X. Lègaré, Napoléon Nadeau et de quelques autres.

Le secrétaire-général, Jean-Guy Morin, fait ensuite état des messages de solidarité:

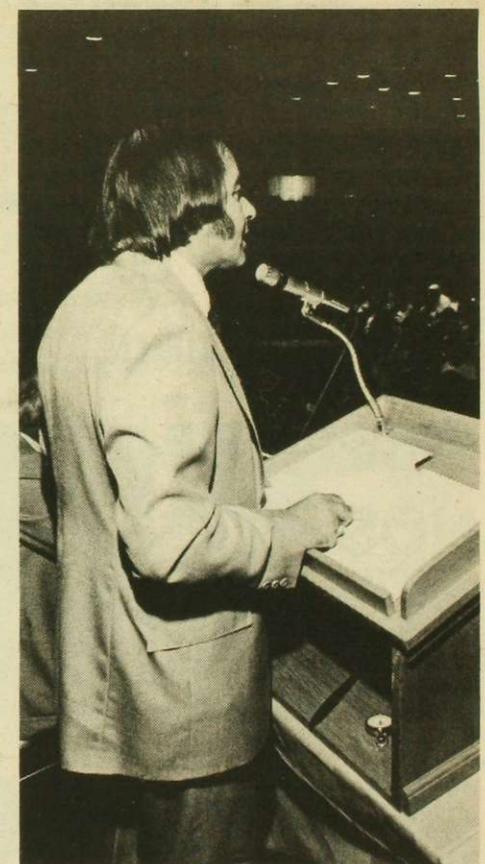
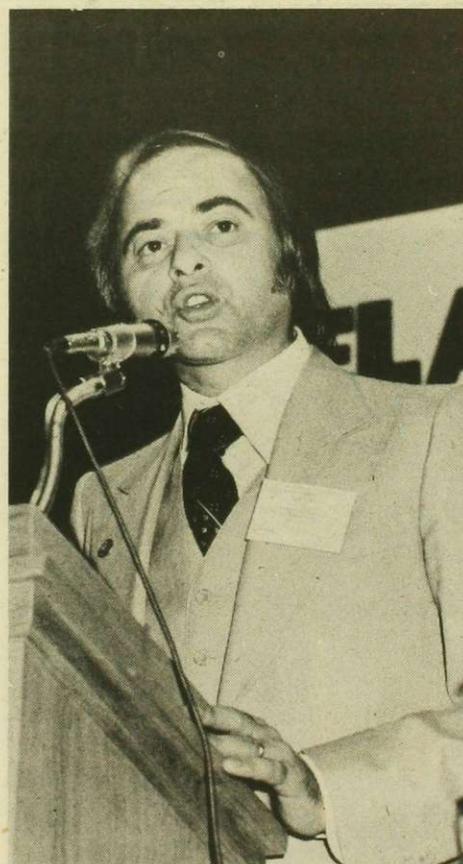
**La Confédération latino-américaine du Travail (CLAT)** proclame sa solidarité avec la CSN et l'exorte à demeurer à l'avant-garde de la lutte de libération des travailleurs;

**La Confédération Générale des travailleurs Italiens (CGIL)** s'excuse de ne pouvoir avoir de délégué au congrès, des événements urgents en Italie en étant la cause, mais proclame sa solidarité et la nécessité pour nos deux organisations syndicales de collaborer dans la lutte contre le capitalisme et les multinationales. La CGIL espère donc une action syndicale internationale unitaire.



## le rapport de l'exécutif ÉLARGIR LES DROITS, NOS APPUIS, NOS LUTTES

Le président Norbert Rodrigue a ensuite entrepris la lecture du rapport de l'exécutif, présenté sous le thème "Élargir les droits, nos appuis, nos luttes".



"Élargir les droits", c'est-à-dire les droits des travailleurs syndiqués, certes, mais aussi les droits de la classe ouvrière toute entière qui malgré le fait qu'elle soit majoritaire dans la population est totalement absente, ignorée des niveaux de décisions politiques.

"Élargir nos appuis", c'est-à-dire faire comprendre au plus grand nombre possible le sens des luttes que les travailleurs de la CSN mènent.

"Élargir nos luttes", c'est-à-dire faire en sorte que la solidarité puisse s'ex-

primer sans cesse, que jamais des travailleurs en lutte ne se sentent isolés.

Ces préoccupations, si le comité exécutif de la CSN les tirent des événements de l'année écoulée (sommet économique loi 45, supposé préjugé favorable aux travailleurs, la lutte des meuniers, de la Commonwealth Plywood et de tous les autres...), il les tire également de la réalité politique et économique qui tisse la toile du fond de notre vie quotidienne.

Cette réalité, chômage, inflation constante, endettement sans cesse grandissant, n'est que le résultat des contradictions du système capitaliste qui, sous la poussée des compagnies multinationales veut faire payer aux travailleurs le prix de leur course aux profits pour mieux les asservir.

Cette réalité, c'est aussi nos dirigeants politiques qui se sentent mieux conseillés à New York que chez-nous, parmi les financiers que parmi les travailleurs, réalité qui démontre encore plus clairement la nécessité, l'urgence de l'unité des travailleurs, de leurs organisations syndicales de même que la nécessité d'une réflexion politique sur le genre de société dans laquelle nous voudrions vivre.

Cela ne nie pas, cependant, le rôle de l'action syndicale qui, dans ses limites, exerce une influence considérable sur l'ensemble de la société, assez considérable en tout cas en ce qui concerne la CSN pour qu'elle soit attaquée de toutes parts par "ceux d'en face".

#### Les grandes questions

C'est sous ce titre que l'exécutif aborde trois sujets qui seront au cœur des discussions lors de ce congrès: l'unité syndicale, la question nationale et enfin l'organisation politique des travailleurs.

Sur la question de l'unité syndicale, les discussions avec la CEQ sont déjà assez avancées et la CSN espère voir d'autres groupements y adhérer, particulièrement la FTQ. Ce mouvement vers l'unité ne se fera cependant pas à la vapeur mais plutôt lentement et démocratiquement. La CSN compte bien prendre le temps qu'il faudra pour sa réalisation.

Sur la question nationale: le comité d'orientation présentera un rapport au congrès, rapport qui tiendra compte des intérêts propres aux travailleurs sur toute cette question. Conséquemment, l'exécutif de la centrale invite tous les syndicats à ouvrir le débat, à prendre position pour en arriver ultérieurement à un congrès spécial sur la question.

Quant à l'organisation politique des travailleurs, il est évident qu'elle est de plus en plus nécessaire face à la montée de la droite. Cependant, les statuts de la CSN sont clairs: nous devons rester indépendants de tout parti politique et ce n'est pas le rôle de la CSN de fonder un parti ou un mouvement politique. Ainsi, au lieu de débattre cette question dans nos instances, nous devrions plutôt orienter le débat sur la définition de la société que nous voulons bâtir afin de développer davantage la conscience de nos membres pour que puisse émerger un jour un mouvement qui défendra sur le plan politique notre vision d'une société qui reste à bâtir.

#### Nos propositions syndicales

Outre des propositions d'ordre pratique, de fonctionnement (le congrès redeviendrait biennal, possibilités de congrès spéciaux, réaménagement des ressources financières...), le comité exécutif propose au congrès l'élargissement du sentiment d'appartenance d'abord aux anciens syndiqués devenus chômeurs, aux femmes par le biais des comités de la condition féminine, puis aux jeunes, aux immigrants, aux retraités, aux assistés sociaux, aux handicapés.

L'élargissement, également, de notre base d'action, l'actualisation du deuxième front, en quelque sorte. L'élargissement, enfin, de nos revendications pour contrer les droits de gérance, pour un plus grand contrôle de l'organisation du travail, pour la sécurité, pour une plus grande démocratie économique, et pour une réforme du Code du Travail qui favoriserait la syndicalisation de la totalité des travailleurs.

Enfin, en conclusion, le comité exécutif de la CSN dénonce vigoureusement l'utilisation des injonctions en matière de relations de travail et en exige tout simplement l'abolition, la preuve ayant été faite depuis longtemps qu'il s'agit là d'un instrument de la classe dominante pour réprimer les luttes légitimes des travailleurs.

## Fernand Daoust de la FTQ



**“On n'a pas besoin de tuteurs, qu'ils soient idéologiques, patronaux ou gouvernementaux.”**

Puis vint le tour de parole de Fernand Daoust, secrétaire-général de la FTQ. Après avoir rappelé ce qui arrive à Louis Laberge, qui en est à son troisième procès pour une condamnation à trois ans de prison obtenue pour des événements survenus à l'usine Hupp Canada. à l'Assomption, en 1974 lors de la bataille de l'indexation, le secrétaire-général Daoust remarque que si la CSN a beaucoup de fierté, il en est de même pour la FTQ et s'il y a beaucoup de

points de divergence entre les deux mouvements, il y a surtout beaucoup de convergence et c'est ça qui est le plus important. Puis il condamne le dogmatisme et le sectarisme et il proclame la nécessité de syndicaliser le plus grand nombre de travailleurs possible et d'en arriver à la négociation sectorielle. Il déclare enfin que l'appui de la FTQ au gouvernement du PQ est conjoncturel et tactique.

## le congrès au gouvernement

### LIBÉREZ

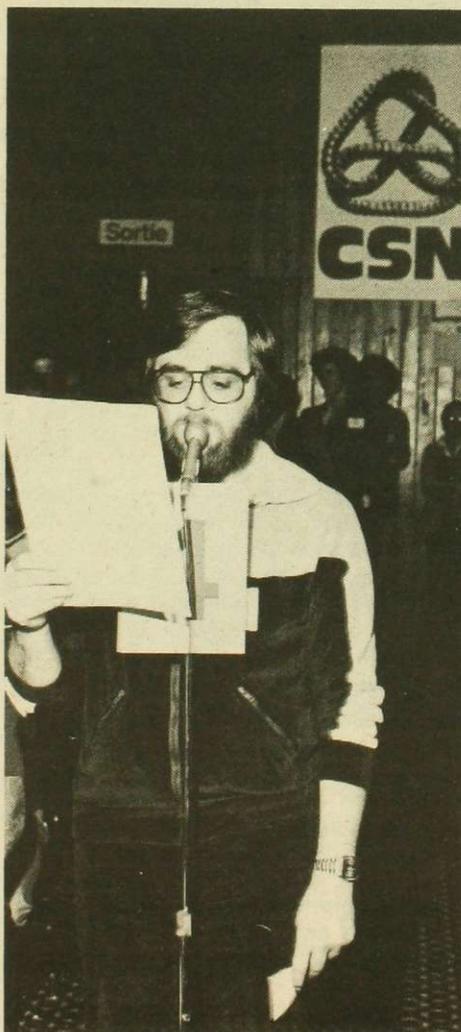
### NOS

### 4

### CAMARADES

La lecture du texte terminée, une proposition concernant les quatre travailleurs de la CTCUM emprisonnés est aussitôt amenée devant le congrès.

Ces 4 camarades ont été emprisonnés pour s'être battus pour l'indexation des salaires en 1974, lors de la campagne provinciale des trois centrales. Le congrès a donc demandé unanimement au gouvernement du Québec la libération immédiate de Jacques Morissette, Jacques Beaudoin, Jacques Thibault et Pierre Arnault. Puis l'un des quatre, Jacques Morissette, actuel président du syndicat, en liberté "de jour" pour la durée du congrès, a présenté une pétition à signer, exigeant la libération des quatre et l'abolition des injonctions dans les conflits de travail.



## lundi 5 juin

### 9h 15

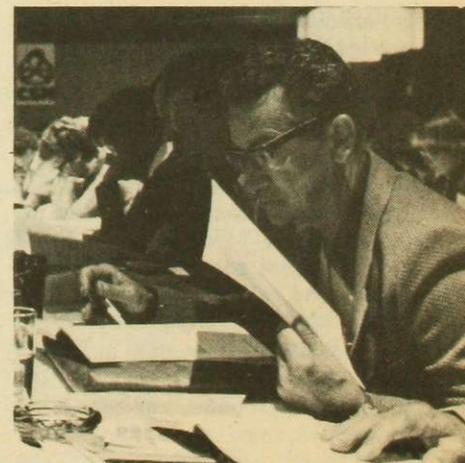
Cette deuxième journée s'ouvre avec le premier rapport du comité des lettres de créance des délégués officiels.

Le comité note que le 49ième congrès a battu le record de la participation avec 1,142 délégués officiels inscrits le dimanche et une participation totale de 1,516 pour la première journée du congrès.

## les états financiers UN REDRESSEMENT SPECTACULAIRE

À la CSN, la période 76-78 en a été une de redressement de la situation financière. Constituant depuis des années une cause permanente de soucis, la situation financière de la CSN s'est en effet améliorée de manière telle que d'un déficit que l'on en était venu à considérer comme normal on est passé durant ces deux dernières années à un excédent.

En 1976, le déficit accumulé de la CSN était de \$311,795 alors que nous nous retrouvons aujourd'hui avec un excédent de \$58,747. Ce redressement, rendu possible à la suite des coupures budgétaires de février 1977 et des décisions de





transfert de fonds du congrès spécial sur les finances de mai 1977, doit donc pouvoir se maintenir. Le congrès aura, plus tard dans la semaine, à analyser des propositions concrètes.

Quant au **fonds de défense professionnelle**, il a pu accumuler durant l'exercice financier 76-78 un excédent de \$7,021, 363. Ce surplus a permis de payer des dettes pour un montant de \$1,684,972 ainsi que l'accumulation d'une réserve de 100,000 prestations accumulées, un rêve qui existe à la CSN depuis 1966. Une réserve pour affronter les périodes de pointe où les conflits s'accumulent.

11h15

## en comité plénier UN DÉBAT INATTENDU SUR LA SYNDICALISATION DES CADRES

Un comité plénier, c'est une plénière qui ne vote pas de politiques mais discute plutôt des sujets à amener devant la plénière pour débat et vote.

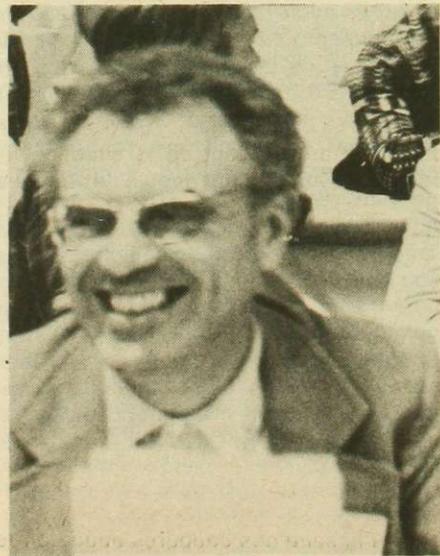
Devant le comité plénier en ce lundi matin: le rapport du comité exécutif de la CSN ainsi que le rapport du comité pré-congrès. Une foule de sujets, donc, et c'est pourtant sur la syndicalisation des cadres que la discussion a achoppé. Faut-il ou non syndiquer les cadres, quel doit être la position du mouvement ouvrier vis-à-vis ces intermédiaires entre le patron et le travailleur? Les arguments furent nombreux et la position mise de l'avant, tout en reconnaissant leur droit à la syndicalisation, fut de dire qu'il fallait établir une politique claire sur le sujet tout en fixant sur quelle base ils pourront être syndiqués.

Ce débat dura jusqu'à la suspension de 13 heures, alors que René Décaillon, de la centrale syndicale française CFDT, fut invité à s'adresser au congrès.



## René Décaillon de la CFDT MÊMES LUTTES AU QUÉBEC ET EN FRANCE

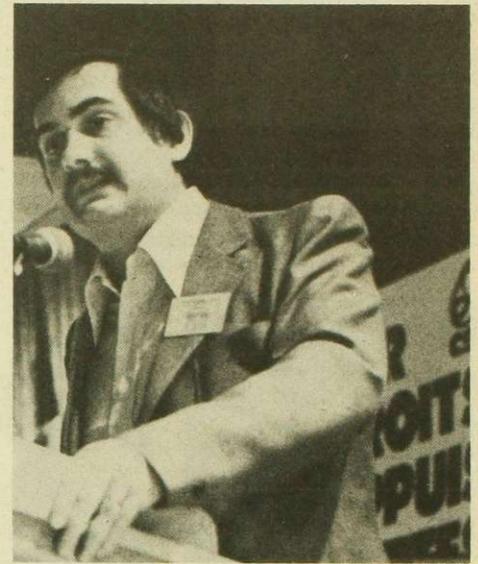
Après avoir exprimé la solidarité de classe des syndicalistes à travers le monde, le représentant de la CFDT a fait état de la demande, par sa centrale, de la libération des quatre militants de la CTCUM emprisonnés. Il a ensuite abordé les problèmes auxquels nous avons à faire face aussi bien en France qu'au Québec: chômage, inégalités, conditions de travail, atteintes au droit syndical, sujets où la CFDT et la CSN ont de nombreuses convergences, la principale étant la mise de l'avant par les deux centrales d'un syndicalisme de masse où les travailleurs sont eux-mêmes les acteurs du changement vers une société socialiste et démocratique. Un point de divergence cependant: le rôle des organisations syndicales internationales actuelles en lesquelles la centrale française ne croit plus tellement.



## Pierre Vincent de la CGT À FORCE DE MARCHER, ON TROUVE SON CHEMIN

Le camarade de la Confédération Générale du Travail (CGT française), après avoir comparé nos différents types de syndicalisme et nos situations présentes au Québec et en France, a fait la remarque suivante aux militants de la CSN:

"Nous mesurons l'effort que vous entreprenez dans un environnement géographique et politique particulièrement pesant. Dans un tel domaine, notre expérience ne peut être indicative, les voies à explorer le seront par vous et il vous faudra lutter sur deux fronts, gagner deux batailles: d'un côté ceux qui refusent le changement et de l'autre ceux qui estiment que crier plus fort que les autres remplace le travail de longue haleine, en profondeur, qui permet aux consciences de se rapprocher des réalités. Les premiers sont à conquérir, les seconds sont à combattre..."



15h

## en comité plénier L'UNITÉ SYNDICALE

Depuis un certain temps déjà, la CSN réclame l'unité syndicale et cherche à la réaliser. Avec la CEQ, des progrès ont été réalisés par l'unité d'action en de

nombreuses occasions. Que cette unité se développe encore plus, particulièrement au niveau régional et local, et on pourra parler alors d'unité organique.



## L'ORGANISATION POLITIQUE DES TRAVAILLEURS

C'est cette position que Norbert Rodrigue a défendu durant le Congrès: le rôle de la CSN n'est pas de fonder un Parti, mais elle doit fournir des instruments d'analyse aux travailleurs afin qu'ils puissent discuter de cette question en connaissance de cause pour qu'ils puissent, éventuellement, fonder eux-mêmes ce parti. Certains ont voulu mettre de l'avant un colloque sur la question mais le congrès n'a pas retenu cette suggestion.

Le rapport de l'exécutif sur le sujet de l'organisation politique des travailleurs est sans équivoque: il n'est pas question pour l'instant que le comité exécutif de la CSN propose la création d'un parti des travailleurs.

Fort conscient cependant de la réalité politique et économique actuelle, renfor-

cissement des forces de droite et vide à gauche, le comité exécutif propose au congrès "de fournir aux militants des instruments d'analyse et de formation qui pourraient avoir comme conséquence l'émergence d'un mouvement apte à prendre en charge politiquement notre vision d'une société qui reste à bâtir."

Une telle position du comité exécutif a été prise afin, premièrement, d'éviter de soumettre les "syndicats affiliés aux pressions et aux tensions que ne manqueraient pas d'entraîner des débats sur l'organisation politique" mais aussi pour respecter la position d'indépendance de la centrale à l'égard de tout parti ou de tout mouvement politique.

La CSN s'attachera donc, dans les mois qui viennent, à définir quel socialisme serait souhaitable à l'ensemble de ses membres.

# LE CHÔMAGE ET LE SENTIMENT D'APPARTENANCE

Le débat fut ensuite porté sur le droit au travail et sa contre-partie, le chômage. De nombreux délégués somment le congrès de se prononcer contre le tripartisme, la collaboration avec le gouvernement du PQ. D'autres proposent la diminution des heures de travail. Enfin, c'est la position adoptée par le conseil confédéral d'avril dernier qui est acceptée comme proposition: campagne d'in-

formation, mobilisation, revendications au gouvernement ainsi que sur les lieux de travail. Il est également proposé que les chômeurs demeurent membres, à des conditions fixées par le syndicat, de leur syndicat d'origine.

On propose ensuite une rémunération juste pour les prisonniers ainsi que la reconnaissance de leur apprentissage à l'intérieur des murs.



## LE RÔLE DES CONSEILS CENTRAUX

Selon plusieurs, il y avait confusion dans le rapport de l'exécutif quant au rôle premier des conseils centraux: on craignait en effet que le rôle de mobilisation et de soutien des groupes en lutte

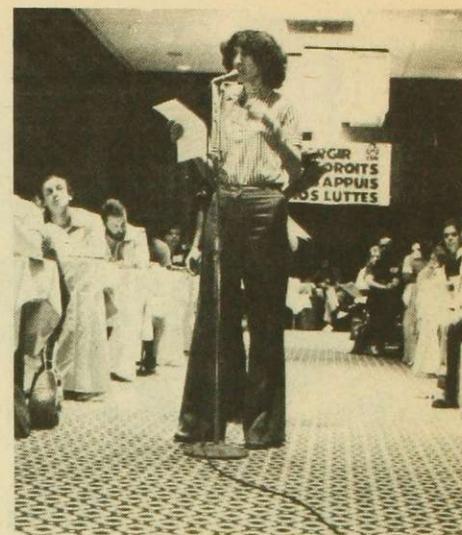
soit relégué au second plan. La situation fut rapidement éclaircie par quelques interventions de représentants de conseils centraux.

**mardi 6 juin**

**9h 15**

Cette troisième journée s'ouvre en comité plénier, lequel va sélectionner les propositions qui vont se rendre en plénière et sur lesquelles les délégués seront appelés à se prononcer.

On aborde ces questions en ordre inverse des discussions de la veille. Ainsi sont admises à la plénière la question du rôle des conseils centraux, celle des prisonniers, celles sur les femmes, sur le chômage et sur la syndicalisation des cadres. Sont rejetées les questions touchant l'organisation politique des travailleurs ainsi que le colloque sur ce point.



Après le deuxième rapport du comité des lettres de créance, le congrès se transforme en plénière sur le rapport de l'exécutif. Tour à tour, les politiques suivantes sont votées:

— La CSN organisera une grande **campagne d'organisation des travailleurs non-syndiqués**, y compris les cadres (en définissant bien la base de cette syndicalisation cependant). Le congrès comprend qu'il s'agit surtout des cadres intermédiaires, qui vivent des conditions de travail souvent déplorable.

— La CSN ira de l'avant dans sa **campagne pour le droit au travail**, campagne entreprise depuis le conseil confédéral d'avril dernier. Cette campagne, qui sera relancée à l'automne, comporte des revendications d'ordre général, telles qu'une politique de plein-emploi, une politique anti-fermeture ainsi que la reconnaissance du droit à l'information

pour les travailleurs, informations principalement sur l'état de leur entreprise. Ce dernier point est aussi à revendiquer dans les conventions collectives, de même que la réduction des heures de travail avec pleine compensation ainsi que le salaire annuel garanti.

— La CSN recommande aux syndicats membres de garder dans leurs rangs **les chômeurs de leur syndicat**, selon des droits à définir localement. Cela se fait déjà dans plusieurs syndicats, dans la construction notamment.

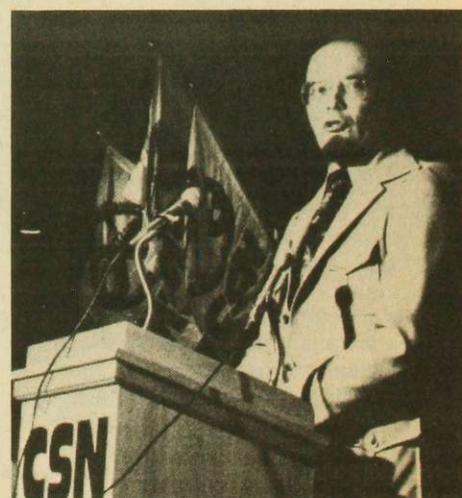
— Sur ce même point du chômage, le congrès s'est entendu pour que **les arbitres syndicaux sur les conseils d'arbitrage de l'assurance-chômage** jouissent d'une meilleure formation, une formation conséquente avec le style de syndicalisme que nous menons.

— Le congrès réaffirme **le rôle de soutien aux luttes** qui est celui des conseils centraux.



## Yvon Charbonneau de la CEQ LES ANNÉES QUI VIENNENT SONT IMPORTANTES

Après avoir rappelé toutes les actions communes qui ont uni les travailleurs de la CSN et de la CEQ ces dernières années, le président Charbonneau a surtout insisté sur le travail à venir. "La période 78-80, a-t-il dit, ne ressemblera, par sa densité politique, à nulle autre période récente". En particulier en ce qui concerne la question nationale où le mouvement syndical devra peser de tout son poids s'il ne veut pas que la question dérive vers de simples réaménagements constitutionnels. Sur la question du front commun du secteur public, également, qu'il faut rebâtir. Sur notre action syndicale où nous devons prendre des risques et poursuivre notre large débat démocratique.



15h

## en ateliers sur la sécurité-santé NON AU TRAVAIL QUI TUE



Tout l'après-midi du mardi s'est passé en ateliers sur la sécurité-santé, principalement sur l'étude du document soumis au congrès par la politique vice-présidente Francine Lalonde, responsable du secteur de génie industriel à la CSN.

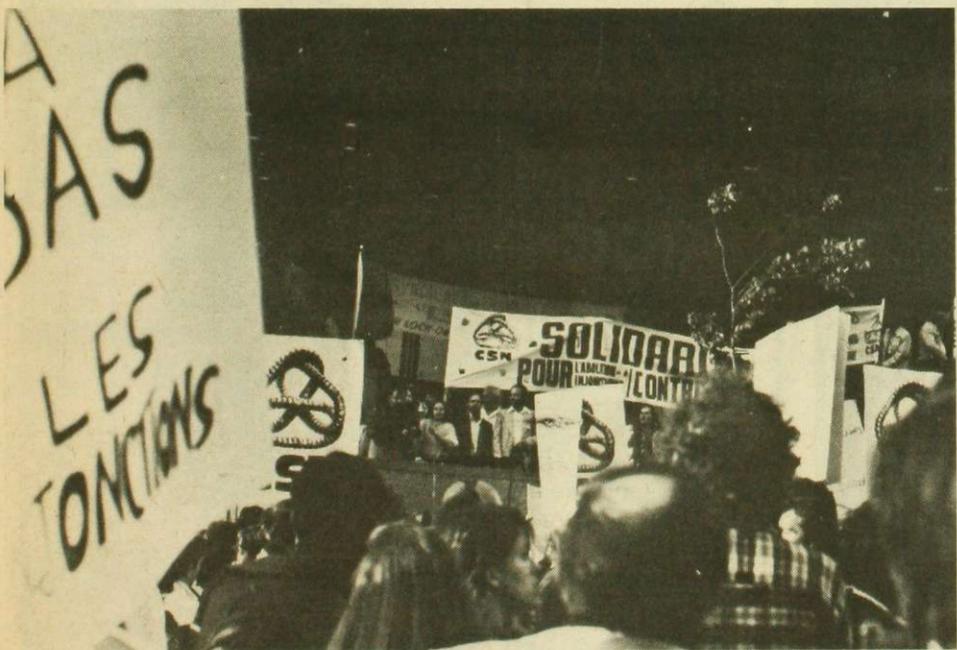
"Non au travail qui tue", c'est la revendication de la santé et de la sécurité au travail par l'élimination des dangers à la source et par l'adaptation du travail à l'homme. Pour ce faire, le document propose au congrès la revendication de certains droits: pour et par les travailleurs.

— le droit d'obliger l'employeur à assainir les conditions de travail;

- celui de contrôler si cela se fait;
- celui de pouvoir rencontrer l'employeur en tout temps sur des questions de sécurité-santé;
- celui d'arrêter de travailler sans perte de salaire si les conditions sont dangereuses;
- celui de connaître son état de santé en regard de son milieu de travail;
- et enfin celui d'obtenir plein salaire et pleine sécurité d'emploi pour les malades et les accidentés du travail.

Pour ce faire, un plan d'action qui propose l'établissement dans tous les lieux de travail d'un comité syndical de sécurité-santé ainsi qu'une campagne d'information et de formation sur ces sujets.

19h

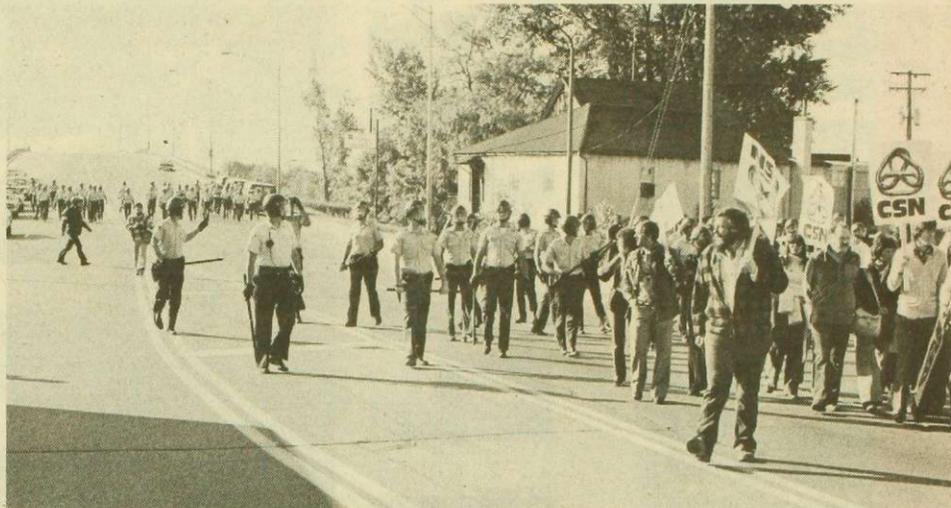


## devant le Palais de Justice LIBÉREZ NOS CAMARADES

A l'appel des syndiqués du transport de la CTCUM et de la CSN, les participants au congrès se sont rendus devant le Palais de Justice de Montréal réclamer la libération de leurs camarades emprisonnés.

mercredi 7 juin

04h 15



## Commonwealth Plywood UNE ATTAQUE DÉLIBÉRÉE

En ce quatrième matin de congrès, sur l'invitation des travailleurs en grève de la Commonwealth Plywood, plus de 300 participants au Congrès se rendent à Ste-Thérèse piqueter devant l'usine que le propriétaire Caine garde ouverte grâce à des scabs.

Comme à tous les matins, donc, le piquetage se fait normalement, pacifiquement, symboliquement. Mais il faut croire que même les symboles sont considérés comme dangereux dans le Québec d'aujourd'hui. Toujours est-il que les piqueteurs, sous un faux prétexte, dans une affaire arrangée par "le gars des vues", se sont faits gazer, matraquer et arrêter (pour sept d'entre eux) par les escouades "terroristes" de la Sûreté du Québec et de la ville de Ste-Thérèse. Pour tous ceux qui étaient là, il ne fait aucun doute qu'il s'est agi là d'une attaque délibérée, d'une provocation qu'aucune enquête ne saurait faire oublier. Pour le récit de l'opération, rappez-vous aux pages centrales du journal.

## LE CONGRÈS RIPOSTE

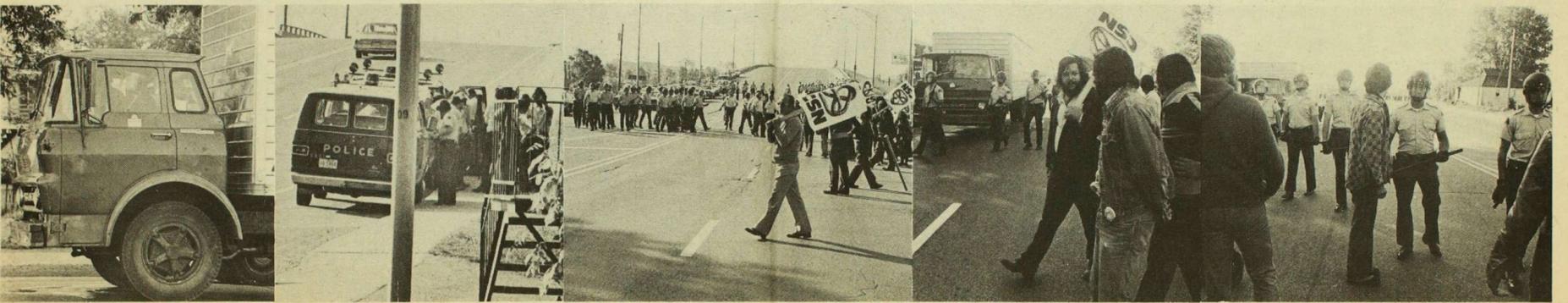


# Mercredi le 7 juin au matin À LA COMMONWEALTH PLYWOOD



**1.** Ce matin-là, comme tous les matins, des travailleurs sont venus piqueter devant la Commonwealth Plywood à Ste-Thérèse. Ce mercredi matin, c'est au tour de plus de 300 participants au congrès de la CSN à manifester leur solidarité.

**2.** Vers sept heures, 35 policiers casqués, de la Sûreté du Québec et de la police municipale de Ste-Thérèse, font leur apparition et s'installent avec leurs longues matraques de l'autre côté de la rue, face aux piqueteurs qui s'immobilisent calmement et crient des slogans.



**3.** Le camion de scabs est annoncé et on sait déjà par un des nôtres qui a surveillé le chargement qu'il est vide, qu'il ne transporte aucun scab. Le camion s'installe devant la ligne de piquetage. Peu après, un important groupe de la Sûreté du Québec (escouade mobile) arrive en renfort. Les policiers sont maintenant près d'une centaine.

**4.** Puis, sous le prétexte de faire passer le camion de scabs (que nous savons vide), le premier groupe de policiers, les 35, s'avancent vers nous. Comme nous en avons reçu la consigne de notre service d'ordre, nous démembrons aussitôt la ligne de piquetage et nous nous replions calmement vers nos autobus.



**5.** Ca devait sans doute être beaucoup trop calme pour cette élite terroriste des forces policières: malgré le fait que tout se déroulait calmement, avec les slogans de circonstance, voilà qu'apparaissent de derrière les lignes policières 6 policiers habillés en civil, armés de bâtons "lance-gaz". Les matraqueurs leur cèdent la place et les voilà qui s'avancent vers les piqueteurs en retraite en les gazant.

Ces gaz, qui empêchent de respirer et affaiblissent toute résistance, avaient sans doute suffisamment fait leur effet puisque tout à coup, les policiers qui étaient arrivés en renfort plus tôt et qui étaient restés jusque là à l'écart, ont foncé sur les piqueteurs au pas de course.



cusation n'ont encore été portées contre eux. De nombreuses, par contre, l'ont été par le congrès contre les policiers et le gouvernement du Parti Québécois qui favorisent de tels agissements alors qu'il s'agit simplement d'un conflit de relations de travail, d'un groupe de travailleurs qui a voulu changer son syndicat de boutique pour un syndicat CSN.

Après la CTCUM, après Radio-Mutuel, ce qui se passe à Ste-Thérèse à la Commonwealth Plywood prouve clairement qu'il est temps que l'on retire le recours à l'injonction des relations de travail. Loin de régler quoi que ce soit, cette procédure judiciaire-patronale ne fait qu'envenimer les choses en rendant illégaux des droits aussi élémentaires que le piquetage, la solidarité.

**6.** Ce fut la débandade. Gazés, de nombreux manifestants ont été frappés, matraqués, brûlés et sept d'entre eux ont été arrêtés puis relâchés en fin de journée. Aucune ac-

## À BAS LES INJONCTIONS!



Si l'attaque avait pour but d'intimider, c'est le but contraire qui fut atteint. Le congrès, loin d'adopter une attitude craintive, a condamné unanimement cette attaque des forces policières et politiques et a dénoncé l'utilisation de la police sur les lignes de piquetage depuis le début du conflit. Le congrès a de plus résolu de se rendre piqueter en masse à l'aube de vendredi.

Le débat qui a amené ces résolutions fut sans aucun doute le moment le plus intense de tout le congrès. Ceux qui avaient été victimes de l'attaque policière le matin même décrivent tout le déroulement de l'opération, depuis la fraternisation entre les scabs et les poli-

ciers jusqu'à la vulgaire provocation et à l'attaque avec matraques et gaz.

Le tout coordonné par hélicoptère. Oui ma chère, rien de trop beau pour les représentants de la classe ouvrière! Le congrès s'est demandé comment une telle attaque avait pu avoir lieu, comment les travailleurs de la Commonwealth Plywood pouvaient effrayer à ce point le pouvoir alors qu'ils ne réclament que le simple droit de se syndiquer, de choisir le syndicat de leur choix. Des militants péquistes ont déchiré leur carte, le congrès a clairement exprimé qu'il ne fallait pas se fier sur le gouvernement du Parti Québécois pour régler nos problèmes de travailleurs.

## LE CONGRÈS N'EST PLUS LE MÊME

Cet accroc à l'ordre du jour, qui empêchera effectivement de discuter de certains sujets à la fin du congrès, aura eu une grande influence sur le congrès. Suite à cette demie-journée sur la Commonwealth, le congrès se trouva en quel-

que sorte connectée sur la réalité, pouvait juger de manière très pratique, très présente, les sujets à débattre.

Après l'attaque de la Commonwealth, ce ne fut plus pareil.

15 h

## ateliers sur la question nationale POUR UNE POSITION AUTONOME DES TRAVAILLEURS

La question nationale a pris une importance particulière depuis que le Parti Québécois a été élu le 15 novembre 1976. La CSN, comme tous les autres mouve-

ments de travailleurs, s'est vite rendu compte, cependant, que l'élection du PQ ne réglait pas les problèmes quotidiens des travailleurs et que le gouvernement

était plus préoccupé à élargir sa base référendaire qu'à laisser transpirer son préjugé favorable. D'où la prise de conscience qu'il fallait à la CSN développer une position autonome, indépendante, sur la question nationale.

Le rapport du comité d'orientation présenté au congrès est un premier pas dans cette voie. Cette position, qui allie socialisme et indépendance, met de l'a-

vant une plate-forme de revendications qui tient compte du caractère ouvrier de la CSN, qui veut assurer que ce choix de société se fasse librement, que soient protégés les droits démocratiques, aussi bien de la majorité des québécois que de minorités, qui permette l'exercice libre des droits syndicaux et qui garantisse enfin le respect de l'indépendance nationale de tous les peuples.

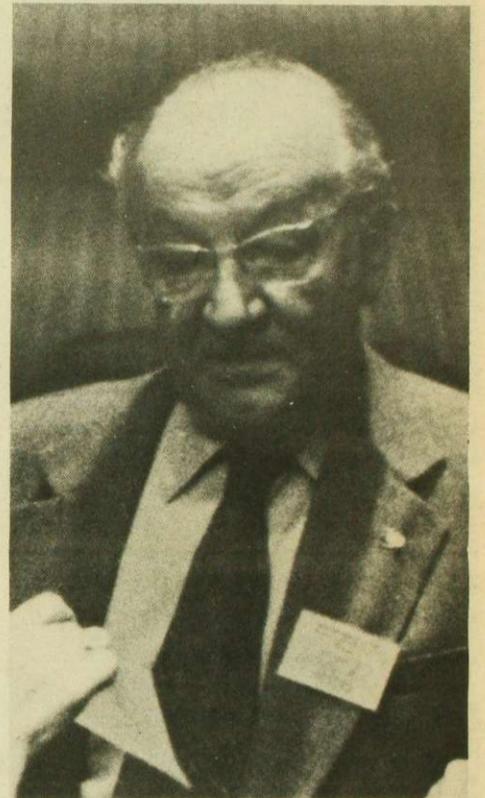
jeudi 8 juin

9 h 15

Cette cinquième journée, chargée au possible, a débuté avec l'allocation du représentant de la Confédération mondiale du travail, le basque Jesus Insausti.

Il est d'abord souligné, après les salutations d'office, comment il était émerveillé par la grande participation des femmes à ce congrès puis il a longuement raconté la lutte de libération du peuple basque, lutte durement écrasée par la dictature de droite de Franco. Il a ensuite expliqué la nécessité du syndicalisme international, son rôle particulièrement face à la montée du capitalisme international, les multinationales. Enfin il a parlé du rôle de la CSN au Québec, rôle que craignent les capitalistes d'ici parce qu'ils ne veulent pas d'un syndicalisme revendicatif.

**Et je tiens à remarquer... l'originalité de la composition de ce congrès. C'est quelque chose qu'on ne voit pas ailleurs, malheureusement, c'est la grande participation des femmes et la CSN peut en être fière.**



## la question nationale en plénière INDÉPENDANCE ET SOCIALISME

Le débat sur la question nationale, en plénière, a surtout porté sur l'aspect socialiste des revendications mises de l'a-

vant par la CSN. Essentiellement, cependant, ce sont les positions exprimées dans le document du comité d'orientation qui ont prévalu:

- le congrès a reconnu qu'il y avait oppression nationale au Québec, cela se manifestant sur les plans économique, politique, constitutionnel, judiciaire et culturel;

- que la lutte contre cet oppression passe par la lutte pour le socialisme;

- que la CSN devait développer une position propre face à cette question, position qui tienne compte des intérêts propres à la classe ouvrière;

- que nous cherchions à développer une position unitaire sur ce point avec les autres organisations syndicales.

Ces positions, évidemment, ne sont pas complètes ici. D'autres documents ont été produits par la CSN où l'on retrouve toutes les résolutions du congrès.



12h

## les questions de privilège



Une vingtaine avaient été acceptées mais faute de temps, trois seulement pourront être entendues par les délégués. La première annonçant un plan de

mobilisation pour tous les syndiqués CSN dans le cadre de la campagne exigeant la libération de nos quatre camarades de la CTCUM ainsi que l'abolition des injonctions dans les relations de travail.

La seconde portant sur le conflit du CEC, fué après 21 mois par la loi 45, où le congrès réaffirmait son appui au syndicat et reprenait ses revendications déjà énoncées sur la loi 45.

La troisième concernant le conflit de Radio-Mutuel et dénonçant les manigances dont sont victimes les grévistes des quatre stations de radio touchées, victimes de l'anti-syndicalisme de leur boss, Donat Bazinet. Le congrès demande donc aux syndicats affiliés un prélèvement volontaire de \$0.25 par membre et dénonce la tentative de syndicalisation des scabs de CJMS. Enfin les travailleurs devraient boycotter Seven-Up, Dominion, McDonald et Simpson's, puisqu'ils continuent à annoncer sur le réseau Radio-Mutuel.



donc été adopté que les travailleurs doivent combattre le mal à la source et que c'est la responsabilité de l'employeur de rendre le milieu sain et sûr, sous la surveillance d'un comité syndical. Ain-

si les travailleurs pourraient rencontrer l'employeur en tout temps lorsqu'un problème se pose et même faire cesser le travail sans perte de salaire si les conditions sont trop dangereuses.

13h

## devant CJMS



Le congrès s'est rendu manifester à l'heure du dîner devant les locaux de CJMS, la tête montréalaise du réseau

Radio-Mutuel. Leur grève dure depuis un an et demi maintenant.

15h

## la sécurité-santé en plénière NE COMPTONS QUE SUR NOUS-MÊMES

La totalité du débat sur la sécurité-santé, en plénière, a porté sur le rôle des travailleurs dans la prise en main de leur santé et de leur sécurité au tra-

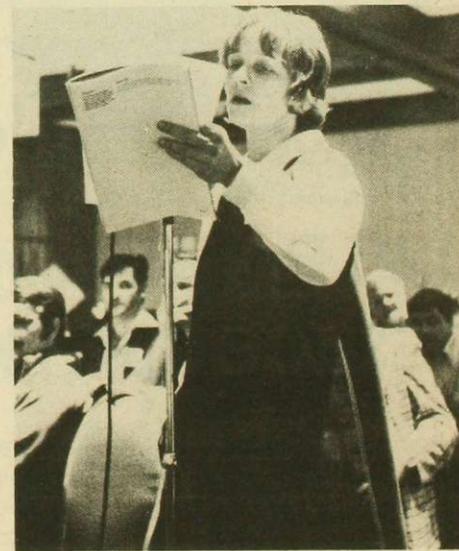
vail. Même les lois existantes n'ont été obtenues que lorsque les travailleurs étaient assez forts pour les arracher à leurs patrons et au gouvernement. Il a

## la condition féminine en plénière POUR LE DROIT AU TRAVAIL SOCIAL

Depuis le congrès de 1976, la lutte des femmes prend de plus en plus d'importance à la CSN et le comité de la condition féminine de la centrale présentait cette année son deuxième rapport sous le titre général: **La lutte des femmes: pour le droit au travail social.** Il s'agit là, selon les dires même du comité, d'un complément au premier rapport paru en 1976. **La lutte des femmes, combat de tous les travailleurs.**

Complément à plus d'un point de vue, entre autre parce que les recommandations de ce premier rapport, qui concernaient les congés de maternité payés, le principe "à travail égal, salaire égal" et un réseau public de garderies n'ont pas eu de suite ou si peu. Dans les syndicats même d'abord mais surtout au ni-

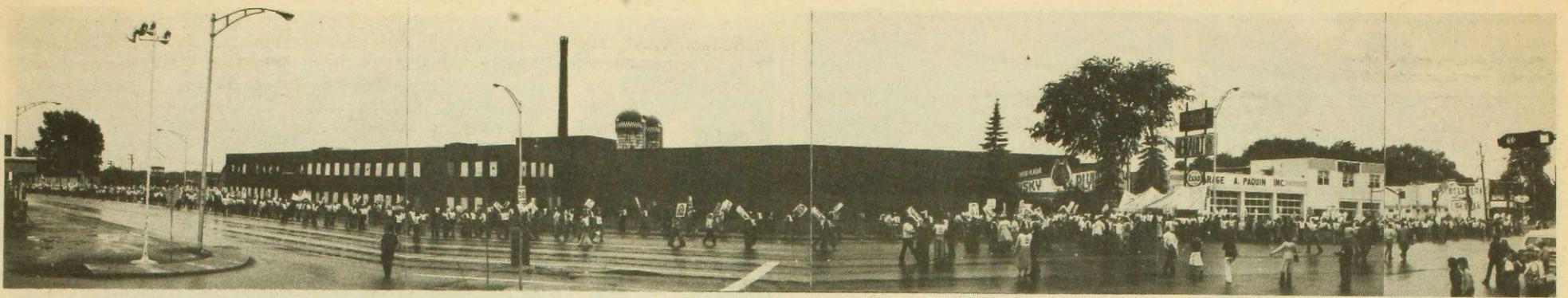
veau des deux palliers de gouvernement, que ce soit le provincial ou le fédéral. C'est pourquoi le congrès a résolu cette année de reconduire ces trois propositions de 1976 en ajoutant une quatrième revendication prioritaire, celle du droit à l'avortement libre et gratuit. Il est par ailleurs dit dans la résolution que ces revendications doivent être transmises aux fédérations ainsi qu'au CCNSP afin qu'ils en fassent une priorité ferme lors des prochaines négociations des secteurs public et parapublic.



## les activités-midi

Durant toute la semaine du congrès, les membres du comité de la condition féminine de la CSN avaient organisé des activités s'adressant plus particulièrement aux femmes mais aussi à tous les délégués en général. Le mardi, ce fut une rencontre avec les différents comités de la condition féminine sur l'implantation de ces comités, les problèmes rencontrés. Le mercredi il y eut présentation du film Union Made sur la syndicalisation des femmes et leur rôle dans

le mouvement syndical. Le jeudi, il y eut un débat sur l'avortement, auquel a participé une fille du comité de lutte sur l'avortement, et qui a surtout porté sur le rôle du mouvement syndical dans cette lutte. Enfin, le vendredi, une invitation plus large fut lancée à toutes les femmes de venir discuter de leurs conditions de travail et des problèmes spécifiques qui se posent aux femmes sur les lieux de travail.



vendredi 9 juin

05 h 30

## 1,350 PIQUETEURS DEVANT LA COMMONWEALTH

C'est une ligne de piquetage imposante de plus de 1,350 travailleurs qui s'est dressée ce matin, dès 05:30 heures, devant l'usine de la Commonwealth Plywood à Ste-Thérèse. C'est en effet ainsi que le congrès de la CSN avait décidé de riposter à l'attaque sauvage dont plus de 300 des leurs avaient été victimes mercredi dernier, attaque provoquée délibérément par les forces policières alors que les piqueteurs se retiraient calmement.

Ce matin, ce fut autre chose et, comme l'a fait remarquer le président Rodrigue de la CSN, lorsqu'il n'y a pas provocation policière, les travailleurs sont capables de piqueter calmement.

Ils ont ainsi démontré leur inébranlable solidarité avec les travailleurs en grève de la Commonwealth pour que soit enfin reconnu le droit de libre association que réclament ces travailleurs depuis plus de 9 mois maintenant.

9 h 15

## les finances en plénière UNE BAISSÉ DES COTISATIONS

Dernière journée du congrès, une longue journée qui se terminera par l'élection du nouvel exécutif de la centrale. Une journée dominée également par les finances.

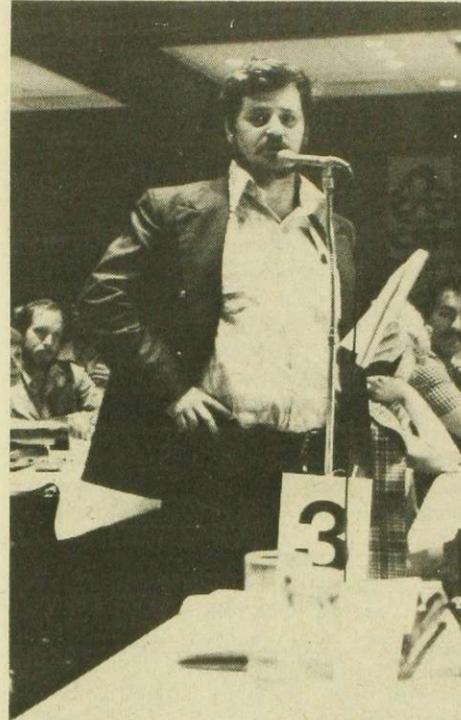
Le redressement effectué durant la période 1976-78, il fallait maintenant se doter de moyens permettant de conserver cette stabilité.

Le premier moyen: **le passage à la cotisation au pourcentage**. Et pas n'importe quel passage, mais un passage qui entraînera une baisse substantielle des cotisations syndicales au niveau confédéral pour la majorité des syndiqués CSN.

Ce mouvement vers la cotisation au pourcentage avait été amorcé au congrès de 1975 alors que la cotisation au fonds de défense professionnelle avait été fixé à 0.6% du salaire, soit environ l'équiva-

lent d'une heure de travail par mois. Or selon les décisions du présent congrès, ce passage au pourcentage sera complété au premier mars 1979 pour le niveau confédéral et s'établira à 0.72% du salaire. Voici d'ailleurs les étapes de son instauration:

- entre le premier juin 1978 et le 28 février 1979, le per capita confédéral mensuel est de \$2.00 plus 0.60% du salaire régulier moyen des cotisants du syndicat;
- à compter du premier mars 1979, le per capita confédéral mensuel s'établira à 0.72% avec un plafond de \$13.20;



- à compter du premier mars 1980, ce plafond de \$13.20 disparaît.

Ainsi, pour un syndicat dont le salaire moyen est de \$10,000, la cotisation passera de \$7.10 (l'ancien taux) à \$6.00 (le 0.72%); pour un salaire moyen de \$13,000, le passage sera de \$8.50 à \$7.80 alors que pour un salaire moyen de \$15,000, ce sera de \$9.60 à \$9.00.

Quant aux conseils centraux et aux fédérations, il leur est recommandé par le congrès de passer eux aussi au pourcentage si ce n'est déjà fait.

**Cette cotisation de 0.72% se partagera de la manière suivante entre le budget de**

**fonctionnement et le fonds de défense professionnelle:**

- au budget de fonctionnement: 0.31%
- au FDP: 0.41%, où l'on retrouve cette année deux nouveautés, soit une réserve pour soutien extraordinaire ainsi qu'une nouvelle politique des allocations de grève.

L'établissement de ce fonds extraordinaire à même le FDP a pour but de renflouer la réserve de prestations accumulées et les autres dépenses s'il y a lieu de même que le budget de fonctionnement.

Quant aux prestations de grève:

- il existe maintenant un **soutien collectif** versé au syndicat à compter de la quatrième semaine de grève ou de lock-out sur présentation d'un budget de dépenses selon les normes suivantes:

- o 50 membres ou moins: \$75. par semaine;
- o de 51 à 250 membres: \$75 plus \$1.50 par membre entre le 5ième et le 250ième.
- o 250 membres et plus: \$450. plus \$0.75 par membre à partir du 251ième.

- quant au **soutien individuel**, les prestations sont augmentées immédiatement au taux de 1980:

- o de la quatrième à la sixième semaines: \$25. pour les célibataires et \$40. pour les personnes mariées;
- o à compter de la septième semaine: \$40. pour les célibataires et \$65 pour les personnes mariées.

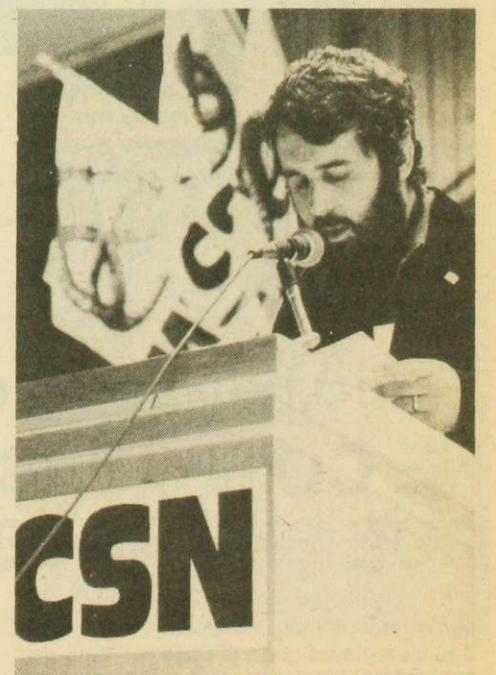
De plus, à chaque année, le conseil confédéral est autorisé à ajuster les prestations de grève à même l'excédent de réserve liquide accumulé par le FDP.

## Joseph Almeda de la SOC

Le camarade Joseph Almeda, de la Solidarité Ouvrière de Catalogne (en Espagne) est venu nous présenter son organisation syndicale, qui lutte pour la construction d'une société sans classe basée sur le socialisme autogestionnaire avec les pleines libertés nationales de la Catalogne. Il a de plus exprimé l'avis que seule la classe ouvrière organisée peut résister au capitalisme et amener un changement profond et radical de la société.

Il nous a de plus entretenu de l'unité syndicale qui doit se faire à partir de la base, de la grève de la faim des Chiliens pour un retour à la démocratie dans leur pays ainsi que de la Catalogne dont les libertés nationales ont été abattues par le régime fasciste de Franco lorsqu'il prit le pouvoir en 1939.

Sur le front des luttes nationales, la lutte du Québec est semblable à celle de la Catalogne.



# les conflits TOUS LA MÊME LUTTE

La journée de vendredi fut aussi celle des conflits. En effet, les travailleurs de dix syndicats en conflit sont venus partager leurs luttes avec le congrès, qui les a accueillis avec une ardeur et une solidarité à tout rompre.

— **LECO:** 65 travailleurs de Montréal en conflit depuis le 29 mars 1978 pour la sécurité-santé. Sept travailleurs sur 10 ont eu des accidents. Il fait chaud,

— **COMMONWEALTH PLYWOOD:** 220 travailleurs qui ont changé de syndicat et dont la moitié ont été congédiés pour faire place à des scabs. Ils remercient le congrès pour le geste de solidarité posé ce matin. La preuve que la CSN est capable.

— **LES CENTRES RECREATIFS DU QUEBEC:** 100 travailleurs nouvellement syndiqués qui tentent de négocier



c'est plein de poussière et le patron ne veut pas que le syndicat s'en mêle. Ils ont besoin d'appui sur les lignes de piquetage de la part des militants de Montréal et d'aide financière.

— **OCTO NORDIC:** 40 travailleurs en produits pharmaceutiques de Laval, en lock-out parce qu'ils refusent de rembourser des montants de \$500 à \$600 qui ont été coupés par la commission anti-inflation. L'exécutif du syndicat a été congédié.

— **CHARLEROI-BOYER:** 103 travailleurs en lock-out depuis le 31 janvier 1978 parce qu'ils se sont battus pour l'application de leur convention collective, la survie de leur syndicat et contre les coupures de postes syndiqués au profit de postes de cadres. Ce n'est pas un conflit local mais bien un signe de la répression syndicale dans les affaires sociales.

— **UNIROYAL:** La plus longue grève présentement à la CSN: 45 mois et encore 42 des 59 travailleurs sur les lignes de piquetage. 42, ce n'est cependant pas suffisant pour faire plier la multinationale Uniroyal, qui n'attend que la mort du syndicat pour réouvrir ses portes. Le syndicat d'Uniroyal demande donc l'appui de tous les travailleurs syndiqués et demande de boycotter les pneus Uniroyal.

— **RADIO-QUEBEC:** "notre" télévision éducative où 300 travailleurs sont en lock-out depuis le premier mars dernier, leur convention étant échue depuis le 31 décembre 1976. De toute évidence, le patron veut se débarrasser du syndicat CSN et pour cette raison continue à payer les membres des deux autres syndicats comme s'ils travaillaient. Les travailleurs CSN veulent un plancher d'emploi, l'affichage des postes à combles, la possibilité d'activités syndicales ainsi que la réglementation et la sous-traitance.

une première convention. Ils sont dehors depuis le 14 avril dernier et demandent la sécurité syndicale. La ville de Québec ne veut rien savoir de la CSN, pas plus que le médiateur d'ailleurs.

— **LES CAFETERIAS DES COMPLEXES G ET H:** Ces 50 travailleurs, en lock-out depuis le 5 mai 1978, font face à l'anti-syndicalisme de leur boss, un dénommé Gravel, qui ne veut pas d'un vrai syndicat dans son royaume. C'est un ancien soldat. Ses concessions sont situées dans les édifices gouvernementaux.

— **DUMONT TRANSPORT:** Ces 24 travailleurs de Rivière-du-Loup sont en lock-out depuis le 28 décembre 1976 parce qu'ils veulent signer une première convention. Le but manifeste est de tuer le syndicat. Merci à la CSN pour la manifestation de 800 personnes le 8 avril à Rivière-du-Loup.

— **CINEMAS DU SUD-OUEST:** 26 travailleurs qui veulent négocier une première convention et dont les patrons, France-Film, le canal 10, ne veulent pas entendre parler. Ils ont 40 salles de cinémas au Québec où les travailleurs n'ont aucune protection, aucune condition de travail, tous au salaire minimum. Il faut boycotter les cinémas France-Film.

— **LES PRODUITS LIONEL:** 72 travailleurs de la région de Sherbrooke, de Lennoxville, qui sont dans les procédures depuis un an et demi. Ils ont finalement été mis à pied et une requête en accréditation a été déposée pour un "syndicat" de scabs. Un autre. Boycottons les produits Lionel, particulièrement les tentes roulottes.

— **VALCO METAL:** où 13 travailleurs de la région de Trois-Rivières sont en lutte depuis 10 mois, dont 8 pour empêcher la fermeture. Le boss a tout fait, il a même tenté d'acheter les dirigeants du syndicat. La compagnie-mère, c'est

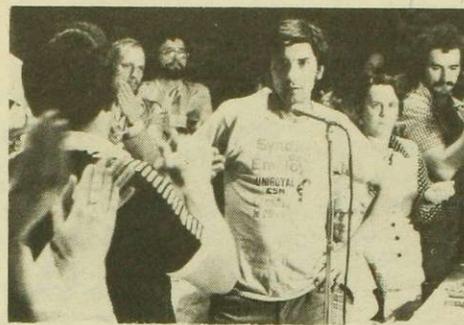
Perfection Wood, où il y a un syndicat CSD. Ces travailleurs ont besoin d'aide financière et de solidarité.

— **HOPITAL GENERAL DE SOREL:** 250 travailleurs en grève depuis le 8 mai dernier à cause d'un petit morveux de 23 ans, le directeur du personnel, Raymond Blouin, qui préfère les mesures disciplinaires, les déplacements plutôt que le règlement des 175 griefs sur la table. Une vingtaine de scabs à l'intérieur.

— **LES MINEURS DE EAST-BROUGHTON:** les 450 mineurs et employés sa-

lariés de l'amiante de East-Broughton en grève depuis le 3 avril dernier sur les clauses normatives, principalement les griefs et l'ancienneté. Sans compter la poussière.

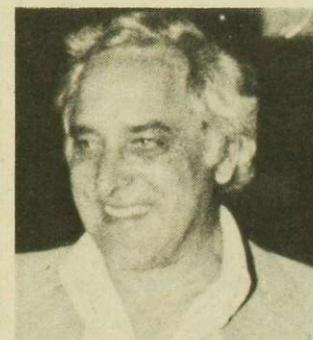
— **RADIO-MUTUEL:** une centaine de travailleurs de la radio qui tentent de se syndiquer, une septième tentative en 17 ans. Un des patrons les plus anti-syndicaux qui soit. Avec une répression policière farouche à Trois-Rivières, la tentative d'accréditation d'une association de scabs à Montréal, des injonctions et des poursuites partout. Un conflit que la CSN (CJRS, CJMS, CJTR) et la FTQ (CJRP) doivent gagner.



## LE NOUVEL EXÉCUTIF DE LA CSN

Tard en soirée vendredi, les délégués sont passés au vote afin d'élire le nouvel exécutif de la CSN. Trois postes sur six étaient convoités, les trois postes de vice-président. Parmi l'exécutif sortant, seule la première vice-présidente, Francine Lalonde, a été battue et ce par une autre femme, une technicienne de l'hôpital Ste-Justine à Montréal, Gisèle Cartier.

Donc, Norbert Rodrigue, président, Jean-Guy Morin, secrétaire-général, Léopold Beaulieu, trésorier, Gisèle Cartier, première vice-présidente, Claude Girard, deuxième vice-président et André L'Heureux, troisième vice-président.



**"Affirmer les libertés, défendre les droits, camarades nous sommes de ce combat."**

## la liste des conflits

(en date du 22 juin 1978)

26 grèves en cours  
pour environ 2,386 grévistes

### SUD-OUEST QUEBECOIS

• Travailleurs des cinémas du Sud-Ouest Québécois (Communications) (nouveau syndicat) - 26 travailleurs en grève depuis le 4 février 1977.

### JOLIETTE

• Employés de la Ferme St-Norbert (Commerce) (nouveau syndicat) - 3 travailleurs en grève depuis le 13 janvier 1978.

### LAURENTIDES

• Travailleurs de Commonwealth Plywood (Bâtiment) (nouveau syndicat) - 220 travailleurs en grève depuis le 17 septembre 1977.

### MONTREAL

• Employés d'Uniroyal-Anjou (Métallurgie) (nouveau syndicat) - 85 travailleurs en grève depuis le 25 septembre 1974.

• Syndicat Leco de Montréal (Métallurgie) - 68 travailleurs en grève depuis le 29 mars 1978.

• Syndicat des employés d'Octo-Nordic (Métallurgie) - 40 travailleurs en grève depuis le 31 mars 1978.

• Radio CJMS (Communications) (nouveau syndicat) 65 travailleurs en grève depuis le 26 janvier 1977.

en lock-out depuis le 15 mai 1978.

• Pavillon Charleroi-Boyer (Affaires sociales) - 103 travailleurs en lock-out depuis le 31 janvier 1978.

• Syndicat général des Employés de Radio-Québec (Communications) - 230 travailleurs en lock-out depuis le 1er mars 1978.

### QUEBEC

• Journalistes de Québec - "Le Soleil" (Communications) - 106 travailleurs en grève depuis le 30 août 1977.

• Personnel de la rédaction du Soleil (Communications) 32 travailleurs en grève depuis le 30 août 1977.

• Union des employés du Centre Récréatif (Services publics) (nouveau syndicat) - 100 travailleurs en grève depuis le 14 avril 1978.

• Employés de Cafétérias et Tabagies (Commerce) (nouveau syndicat) - 50 travailleurs en grève depuis le 5 mai 1978.

### BAS ST-LAURENT

• Transport Dumont à Rivière-du-Loup (Services publics) - 30 travailleurs en lock-out depuis le 28 décembre 1976.

### SHERBROOKE

• Employés de CJRS (Communications) (nouveau syndicat) - 18 travailleurs en grève depuis le 26 janvier 1977.

• Syndicat des employés des produits Lionel (Bâtiment) - 27 travailleurs en grève depuis le 17 avril 1978.

### ST-JEAN

• Accessoires électriques Cégélec (Métallurgie) - 70 travailleurs en lock-out depuis le 20 juin 1978.

### SOREL

• Camions à Incendie Pierreville (Métallurgie) (nouveau syndicat) - 75 travailleurs en grève depuis le 19 mai 1976.

• Syndicat des employés de l'Hôpital Général de Sorel (Affaires sociales) - 250 travailleurs en grève depuis le 8 mai 1978.

### TROIS-RIVIERES

• Information de La Mauricie CJTR (Communications) (nouveau syndicat) - 20 travailleurs en grève depuis le 3 février 1977.

• Employés de Valco Métal (Bâtiment) - 13 travailleurs en grève depuis le 3 août 1977.

### THETFORD MINES

• Amiante de East Broughton (Métallurgie) - 425 travailleurs en grève depuis le 3 avril 1978.

• Employés salariés de East Broughton (Métallurgie) - 25 travailleurs en grève depuis le 3 avril 1978.

### VICTORIAVILLE

• Syndicat des salariés de Ventilateurs Victoria (Métallurgie) - 50 travailleurs en grève depuis le 7 juin 1978.

• Association des employés du Mobilier HPL (Bâtiment) (nouveau syndicat) - 70 travailleurs en grève depuis le 12 juin 1978.

## un syndicat de scabs à CJMS

# NON AU VOTE À L'AVEUGLETTE

Le conflit de Radio-Mutuel nous a habitué à toutes les tactiques possibles pour casser le syndicat. La dernière en date, après 17 mois de grève, on la doit aux efforts conjoints du boss Bazinet et du Conseil canadien des relations de travail (CCRT), parrainés par le gouvernement libéral de Trudeau et son ministre du travail Munro.

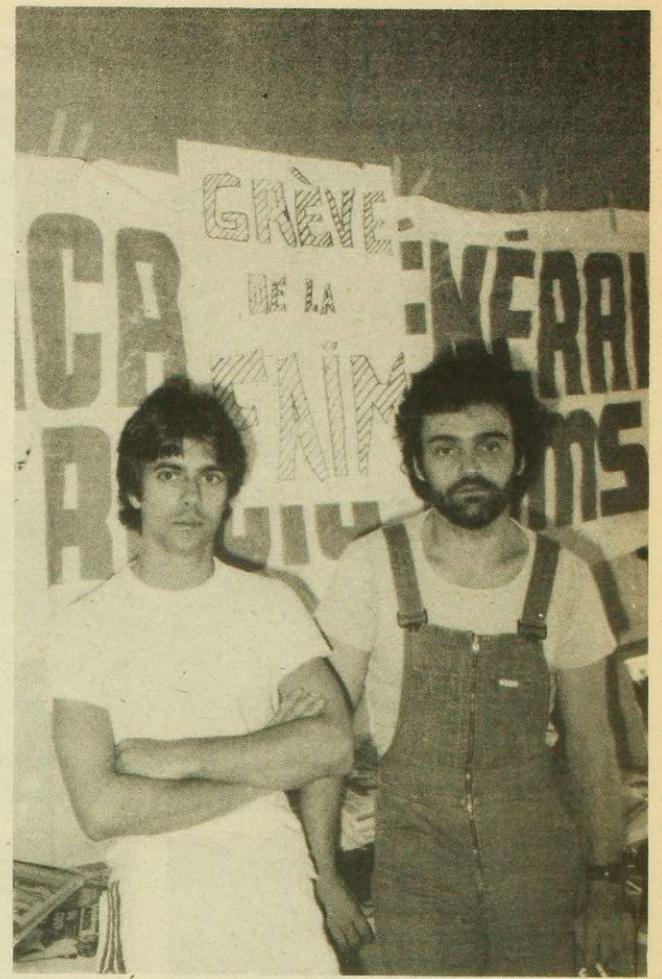
En décrétant un vote d'allégeance syndicale à CJMS où les grévistes et les scabs ont le droit de vote, le CCRT crée un dangereux précédent qui permettra dans le futur à n'importe quel boss de briser un syndicat revendicatif en faisant durer une grève ou un lock-out pendant plus de 12 mois puis en favorisant la mise sur pied d'une association parmi ses scabs.

### UN VOTE SANS LISTE

Dans le cas de CJMS, la situation est tout simplement écoeurante: non seulement est-ce le cinquième vote d'allégeance syndicale à cet endroit, non seulement la demande d'accréditation des scabs a-t-elle été rendue possible par la seule lenteur du gouvernement fédéral à proclamer la loi C-8, mais en plus le CCRT demande aux grévistes de voter sans même connaître la liste des votants. Quand on sait que sur la liste déposée pour l'association des scabs on retrouve les trois policiers privés de l'agence Garda ainsi que le pilote d'avion qui quelques fois par jour monte en l'air le journaliste qui fait la circulation.

### ON REFUSE CE VOL

Il n'est pas étonnant que dans de telles conditions les grévistes de CJMS refusent le vote: ils veulent que le CCRT établisse avant tout la liste de ceux qui ont droit de participer à ce vote. Selon les grévistes, les seules personnes habilitées à voter sont celles qui étaient là lorsque le conflit a éclaté, c'est tout.



Pour appuyer ces positions, des travailleurs des 4 stations Mutuel en grève ont entrepris une grève de la faim et un comité de femmes des grévistes a été formé pour participer activement à la lutte. Plus que jamais la solidarité doit s'exprimer.

## à la Commonwealth

# LES PROCÉDURES JUDICIAIRES REPRENENT

Sans doute frustré par l'incomparable geste de solidarité du congrès de la CSN, le boss de la Commonwealth Plywood a repris les procédures judiciaires pour outrage au tribunal contre la CSN, la FNSBB, le conseil central des Laurentides, le syndicat des travailleurs de la Plywood ainsi que contre Norbert Rodrigue, André L'Heureux, Serge Loyer, Robert Kieffer, Gilles Pagé et André Gascon. Ces organisations et ces personnes sont poursuivies



pour ne pas avoir respecté l'injonction du juge Greenberg du 18 avril dernier, celle qui interdisait de respirer.

### LES TRAVAILLEURS ACCEPTENT LE RAPPORT DU MEDIATEUR

Entre temps, les travailleurs avaient accepté le rapport du médiateur Yvan Blain qui suggère la création d'un conseil d'arbitrage exceptionnel composé de trois personnes et qui aurait pour tâche de servir de médiateur dans les négociations. Le boss Caine n'a cependant pas donné son accord et la reprise des procédures judiciaires semble sa vraie réponse.

## la grève prend fin DEUX VICTOIRES À LA VICKERS

En peu de temps, les travailleurs de la Vickers, à Montréal, ont remporté deux victoires éclatantes: le règlement de leur grève de manière satisfaisante et la décision de la majorité des travailleurs de rester à la CSN.

### Une excellente convention

Les 350 travailleurs de la division Marine avaient déclenché la grève le 27 avril dernier et les 400 de la division Industrielle les avaient rapidement suivis en refusant de franchir leurs lignes de piquetage. Tout ça pendant que les Machinistes (FTQ) maraudaient l'Industrielle.

Mais les travailleurs de la Vickers ont été convaincant et le 26 mai ils approuvaient la nouvelle convention et mettaient ainsi fin à leur grève.

Une convention hors-pair où les gains, tant sur les conditions de salaires, de travail que d'ancienneté et de santé, sont appréciables. **Sur la sécurité-santé**, les travailleurs de la Vickers ont obtenu entre autres, le droit d'arrêter de travailler lorsque leur sécurité ou leur santé sont en danger.

### 60% CSN

Quant au vote d'allégeance syndicale, qui a eu lieu le 7 juin, il a été gagné à plus de 60% par la CSN.

## publications

Le service d'information a produit trois éditions spéciales du journal **Le Travail**: sur les conflits au centre d'accueil Charleroi-Boyer de Montréal-nord, sur la répression policière à CJTR/Radio-Mutuel ainsi que sur Commonwealth Plywood.

## les cafétérias et tabagies des complexes G et H QUAND T'AS RIEN, T'AS RIEN À PERDRE



Les complexes G et H, ce sont les deux gros édifices gouvernementaux sur la colline parlementaire à Québec et dans ces deux édifices à bureaux, les employés des cafétérias, casse-croustes et tabagies, régis par le concessionnaire Gravel, sont en lock-out depuis le 5 mai dernier.

### Une première convention

Ces 45 travailleurs et travailleuses luttent pour des conditions minimales. Avant leur syndicalisation, ils n'avaient aucune sécurité d'emploi, aucune ancienneté reconnue, pas d'assurance-groupe, au salaire minimum, 17 mois sans augmentation, aucun jour férié payé, 45 heures par semaine... Et ce n'est qu'un bref aperçu.

Ce si gentil concessionnaire, Gravel, a obtenu ces contrats du gouvernement Lévesque, plus précisément du ministère des Travaux publics du ministre Jocelyne Ouellet, parce que c'est lui qui offrait les meilleures ristournes au gouvernement. Donc le plus payant pour la caisse du gouvernement.

### Mais les travailleurs là-dedans?

C'est la question que les travailleurs touchés se posent. Les contrats de Gravel devraient être annulés et les nouveaux contrats devraient tenir compte des accreditations syndicales et des conventions collectives. Pour que les travailleurs profitent de bonnes conditions eux aussi.

## Radio-Québec

### LA CONCILIATION ÉCHOUE

Le conciliateur Jean Des Trois Maisons a mis fin, à la mi-juin, à son mandat dans le dossier de Radio-Québec. En effet, aucune rencontre n'a eu lieu entre les parties depuis le 26 mai dernier. A cette date, le conciliateur avait suspendu sa conciliation en raison du refus de la partie patronale de soumettre de nouveaux textes nécessaires à la poursuite des négociations.

D'autre part, les syndiqués en lock-out depuis le premier mars dernier ont décidé d'exiger la démission du P.D.G. de Radio-Québec, Yves Labonté, en raison de la mauvaise foi de l'Office à la table des négociations.

(par le syndicat des employés de Radio-Québec)

## les travailleurs de Nacan en grève

### DAVID CONTRE GOLIATH

Les 45 membres du syndicat des travailleurs des produits Nacan (CSN) ont déclenché une grève générale illimitée vendredi le 23 juin à minuit 1 minute.

Ce syndicat, accrédité CSN le 17 mars 1978, était auparavant affilié à l'Union internationale des travailleurs des industries chimiques, local 965. Il lutte actuellement pour une première convention collective CSN dans le but d'obtenir des droits essentiels tels que ancienneté, sécurité au travail et assurances.

Cette usine, qui fabrique les produits LePage, Rez et Polyfilla, appartient à la multinationale Union Lever.

### Nous avons besoin d'aide

Depuis notre affiliation avec la CSN, la compagnie a tout fait pour écraser notre syndicat (congédiements, suspensions, intimidations). Toutes nos demandes ont été rejetées du revers de la main. C'est pourquoi nous avons décidé la grève. Mais vous savez, camarades, que pour un petit syndicat comme le nôtre, la lutte sera difficile. Mais avec de la

## Boycottons les produits

# LEPAGE

# REZ

# POLYFILLA

(colle, peinture, plâtres, stucco)



Le syndicat des travailleurs des produits NACAN (CSN)  
**EN GREVE DEPUIS LE 23 JUIN**

détermination et du courage nous vaincrons. Nous avons donc besoin d'aide financière ainsi que des camarades sur les lignes de piquetage.

Ensemble nous vaincrons!  
Syndicalement vôtre,

Robert Forest,  
président du syndicat



# CSN

## un autre recours à l'injonction

### UNE GRÈVE DE 16 JOURS À HAUTERIVE

Après 16 jours d'un conflit déclenché le 18 mai dernier suite à l'abolition de deux postes d'aide service et à l'accumulation d'un grand nombre de points de litige, 14 en tout, les travailleurs de l'hôpital de Hauterive ont décidé, sous la pression d'une injonction, de retourner au travail.

Cette injonction, émise par le juge St-Hilaire, valait pour 10 jours. Le syndicat profita de cette période pour tenter de négocier un règlement mais il n'y eut aucun progrès.

Puis vint le temps de rendre l'injonction interlocutoire. La partie patronale, voyant bien qu'elle avait peu de chance de l'obtenir, s'est désistée de sa requête au lieu de poursuivre les procédures.

Il n'y a donc plus d'injonction et les travailleurs de l'hôpital comptent bien poursuivre les négociations pour régler les points en suspens. Sur le point principal, celui du maintien des deux postes d'aider service, le syndicat a obtenu gain de cause: même si leur horaire est raccourci de deux heures par jour, les deux postes sont maintenus.  
(Informations de la FAS-Hauterive)

## les Ventilateurs Victoria UNE LUTTE CONTRE LE CHANTAGE PATRONAL

Les 73 travailleurs de Ventilateur Victoria, à Victoriaville, ont déclenché la grève le 7 juin dernier après avoir refusé à 85% les offres finales de la compagnie. Les principaux points en litige concernent la sécurité-santé, la sécurité d'emploi ainsi que les clauses salariales.

Sur la sécurité-santé, la clause exigée par les travailleurs est le droit d'arrêter de travailler lorsque les conditions sont dangereuses et ce sans pénalité: sur la sécurité d'emploi, les travailleurs recherchent des prestations supplémentaires en cas de mises à pied; sur les salaires, en plus d'une différence de \$0.84 sur un contrat de deux ans, la compagnie n'offre rien pour les primes du soir et le travail à l'extérieur.

Mais surtout la compagnie veut se débarrasser de ce syndicat trop actif, trop exemplaire pour la région, une région où le chômage est très élevé, où le réservoir de main-d'oeuvre déborde.

(informations du syndicat des salariés de Ventilateur Victoria).

## les subventions dans les pâtes et papier

# LES TRAVAILLEURS VONT ENCORE PAYER

En parlant de donner des subventions de \$150 millions aux compagnies de papier, le ministre Bérubé et le gouvernement Lévesque ne font que perpétuer et accentuer les politiques néfastes mises de l'avant par le gouvernement Bourassa au début des années '70.

C'est en ces termes que le secrétaire-général de la CSN, Jean-Guy Morin, a accueilli le programme de stabilisation énoncé par le ministre Bérubé au nom du gouvernement Lévesque, programme qui reprend les vieilles politiques de subventions au lieu de traiter le mal à sa source même.

En effet, si nous nous retrouvons aujourd'hui avec un grave problème de vieillissement des équipements dans l'industrie des pâtes et papier, c'est que les compagnies n'ont pas réinvesti leurs profits dans le secteur et au Québec puisque ces profits ont été utilisés à leur gré par les empires financiers qui contrôlent le secteur du papier: Rockfeller pour la CIP, Power Corp pour la Consolidated Bathurst, Argus Corp. pour Domtar.

### Les droits de coupe: même philosophie

Le secrétaire-général de la CSN fait d'ailleurs remarquer que c'est la même philosophie qui semble être à la base de la politique de rachat des droits de coupe des compagnies; droits pour lesquels le gouvernement — donc les contribuables, c'est-à-dire nous — paie comme s'il rachetait les terres alors que les compagnies n'étaient pro-



priétaires que du droit de coupe et qu'elles ont souvent laissé nos forêts complètement ravagées après leur passage.

### Les positions de la CSN

La CSN rappelle donc au gouvernement la position émise par ses représentants devant la commission parlementaire sur le sujet:

- le gouvernement devrait créer une caisse de stabilisation de l'emploi,
- de même qu'une société de mise en marché des produits forestiers québécois

qui verrait à trouver de nouveaux débouchés.

Quant aux supposées différences de salaires entre le Québec et le sud des États-Unis, on voit tout de suite que le ministre Bérubé prend ses informations du côté des patrons parce que nous on lui aurait dit que, selon les statistiques officielles de Washington, dans certains secteurs en pleine expansion de l'industrie des pâtes et papier dans le sud des USA, en Alabama, par exemple, les salaires sont comparables au Québec.

## Fleck et Commonwealth MÊME COMBAT

Voici le texte d'un télégramme d'appui que la CSN a fait parvenir aux grévistes de Fleck, à Centralia, Ontario:

*"La CSN, au nom de ses 175.000 membres, souhaite exprimer sa solidarité fraternelle aux grévistes de la Fleck dans leur lutte contre un compagnie qui refuse de reconnaître leur droit le plus élémentaire de se syndiquer.*

*Vos efforts pour obtenir la sécurité syndicale ainsi que des salaires décentes sont appuyées par tous les travailleurs canadiens, spécialement depuis que la compagnie a engagé des scabs et fait appel à la police pour s'attaquer aux piqueurs.*

*La présence de scabs ainsi que la brutalité policière rendent votre lutte identique à celle que mènent au Québec des syndiqués de la CSN, soit ceux de la Commonwealth Plywood à Ste-Thérèse et démontrent notre intérêt commun à lutter pour le droit à la syndicalisation contre de telles compagnies anti-syndicales.*

*Nous sommes assurés que votre détermination ainsi que le soutien des travailleurs de toutes les provinces vous permettront de gagner votre lutte."*

Jean-Guy Morin, secrétaire-général de la CSN

## Le prix des aliments a doublé depuis 1971

Selon les données de Statistiques-Canada, le prix des aliments a plus que doublé depuis 1971. C'est ce que disent, en effet, les chiffres publiés ce mois-ci (juin) par l'organisme fédéral. Et ces données sont sérieuses si l'on considère qu'en ce domaine l'inflation est loin d'avoir été jugulée puisque depuis un an le prix des aliments a augmenté de 16,9% et que pour le seul mois de mai 1978, cette augmentation a été de 3,3%.

Et on emprisonne des travailleurs qui se sont battus pour l'indexation. Un système logique!

## ★ le boss du mois ★ YVES LABONTÉ pdg de Radio-Québec

"Le boss du mois" c'est une nouvelle chronique qu'il serait intéressant de retrouver dans le journal à tous les mois. Les travailleurs en conflit, en négociation ou même sur la job qui peuvent nous parler de leur boss, de son âme de boss, de la grosse différence qui fait que c'est un boss, ces travailleurs-là sont les bienvenus dans cette chronique. Et comme il s'agit là de l'idée d'une syndiquée de Radio-Québec, voici quelques petites citations de notre premier gagnant, Yves Labonté, président-directeur-général (comme en France) de Radio-Québec.

Une petite présentation, c'est bien peu pour un grand homme, mais quand même: docteur en droit canon de l'Université pontificale, ancien jésuite, ancien recteur



du Collège Ste-Marie, a travaillé comme commissaire à la Commission de la Fonction publique fédérale et est pdg de Radio-Québec depuis 1969.

**Sur la télévision éducative:** "Ce que nous voulons, à Radio-Québec, c'est atteindre le lecteur de Montréal-Matin et du Journal de Montréal pour le tirer de son ignorance crasse."

Maclean, mai 1974

**Sur les femmes:** "Le tiers du personnel n'est-il pas féminin? Et ces femmes ne sont pas uniquement ici pour exécuter le travail de routine. Elles font beaucoup plus. N'y a-t-il pas une femme au conseil d'administration?"

Chatelaine, déc. 1974

**Sur ses proches collaborateurs, les cadres:** "J'ai appris que tu ne travailles pas avec des collaborateurs mais avec des adversaires. Tu pars avec un objectif entériné par tous et tout d'un coup quelqu'un te donne un croc-en-jambes."

Le Soleil, 18 oct. 1975

**Sur la grève du syndicat CSN en 73-74:** "La grève des employés m'a pas mal affecté. J'ai encore beaucoup de mal à accepter que des syndiqués utilisent des tactiques malhonnêtes..."

Le Soleil, 18 oct. 1975

**Sur les mémoires des groupes populaires demandant la régionalisation de la production de Radio-Québec:** "J'y avais pensé dans mon bureau. Mais il nous fallait commencer par Montréal et Québec pour impressionner le gouvernement qui vote les crédits."

Le Soleil, 18 oct. 1975

**Sur la participation des employés:** "Je suis en train de mettre au point des formules de participation des employés à certaines instances. Quand j'aurai trouvé, je les en aviserai."

La Presse, 1975

**Sur la démocratisation de la télévision:** "Une télévision n'est pas nécessairement plus éducative parce que démocratisée: la preuve, les hot-lines..."

Lettre aux comités régionaux  
avril 1978

**D'un autre directeur de Radio-Québec, sur les tournées de grévistes:** "Je ne comprends pas, tous ces autobus plein d'ouvriers qui viennent... ils n'ont rien à faire chez nous..."

entendu dans un corridor

(extraits de mémoires de la direction et d'entrevues accordées à Maclean, Le Soleil, La Presse, etc.)

# LES PROJETS DE LOI 50 ET 59 CONFIRMENT LES CRAINTES DU SECTEUR PUBLIC CSN

A la fin de l'été dernier, le gouvernement amorçait, par la création de la Commission Martin, un processus de révision du cadre juridique des négociations dans les secteurs public et parapublic.

Il répondait clairement à ce moment-là à l'appel du patronat du privé et à celui de ses partenaires des hôpitaux et des commissions scolaires, qui se montraient très mécontents de la tournure des négociations de la ronde de 1975-76.

N'attendant pas grand-chose de bon d'une réforme engagée à l'appel du patronat, le secteur public CSN a su dès le début qu'il faudrait une fois encore défendre notre droit à la libre négociation et son principal levier, le droit à la grève.

Aujourd'hui, les projets de loi no 59 (déroulement des négociations et services essentiels) et no 50 (modifications à la loi de la fonction publique) viennent confirmer la plupart de nos craintes.

Déposés le 31 mai dernier et devant être adoptés avant la fin de la session parlementaire, le 23 juin, ces deux projets de loi révèlent en effet que le gouvernement est resté insensible aux revendications conjointes de la CSN, de la CEQ et de la FTQ, au moins sur trois points majeurs: le statut particulier des fonctionnaires,

l'information du public et les services essentiels.

En premier lieu, le gouvernement a tenu par le projet de loi no 50, adopté à la vapeur au milieu de juin, à maintenir en existence le code du travail parallèle, appelé Loi de la Fonction publique, qui restreint le droit d'association et de libre négociation des fonctionnaires et professionnels du gouvernement. Or, au moins un des aspects de ce Code parallèle concerne directement le secteur public CSN, et c'est l'interdiction de négocier la classification, mesure qui a tendance à créer un "pattern" dangereux surtout pour les bas salariés de l'Éducation et des Affaires sociales.

Ensuite, par son projet de loi no 59, sous prétexte de mieux informer le public sur le déroulement des négociations et l'évolution de la situation en matière de services essentiels, le gouvernement a décidé de créer deux comités d'information qui, très clairement, joueront le rôle de tiers dans la négociation. Bien plus, cette mesure cherche à créer des illusions auprès de l'opinion publique en prétendant qu'un gouvernement qui ne peut faire croire à sa neutralité, au moins quand il est lui-même le patron et qu'il négocie avec ses employés, pourra confier à ses créatures le mandat d'être neutres.

## Les services essentiels

Enfin, en matière de services essentiels, le gouvernement du PQ a clairement choisi de marcher dans les traces du gouvernement Bourassa: il a choisi lui aussi, la voie de la répression. Après avoir proclamé son intention de faire confiance au sens des responsabilités des travailleurs, intention qu'il traduit dans son projet de loi par le mécanisme dit des "listes syndicales", il manifeste par ailleurs et abondamment que sa principale préoccupation est d'augmenter sa capacité de frapper les syndicats qui ne définiront pas les services essentiels tels que les souhaite le patronat.

Ainsi, en vertu du projet de loi no 59, non seulement le gouvernement pourra-t-il encore avoir recours aux injonctions prévues à l'article 99 du Code du Travail, mais en plus, il s'autorise désormais à intervenir directement par arrêté en conseil pour suspendre le droit de grève d'un syndicat déjà en grève ou susceptible légalement de le devenir.

Plus encore, il autorise les patrons locaux, s'ils jugent que les syndicats ne remplissent pas adéquatement l'entente sur les services essentiels négociée six mois avant l'échéance de la convention ou la liste syndicale émise à la même époque, à déclencher un lock-out ou à faire appel à des scabs.



## une garderie au congrès

Une bonne coutume qui s'installe tranquillement à la CSN, la garderie pendant les réunions d'instances. Ici, ce sont des photos prises à la garderie du congrès de la CSN, gardeire qui a accueilli, à peine à 5 minutes du congrès, plus d'une

vingtaine d'enfants, dont certains 24 heures sur 24.

Ce sont des femmes travaillant à la CSN qui l'ont mise sur pied. Il y a également eu une garderie au congrès de la FAS.

## en période d'organisation DES DÉLAIS JURIDIQUES INTERMINABLES

Les travailleurs et travailleuses qui tentent de s'organiser en syndicat, n'ont jamais eu la tâche facile; le syndicalisme a eu à affronter tous les problèmes inimaginables afin de se faire une place au soleil et de se faire reconnaître par les patrons, les gouvernements, l'Église, etc...

En 1978 la situation n'a pas tellement changé; il est toujours aussi difficile pour les travailleurs d'exercer ce droit fondamental!

Du côté patronal, les moyens de contrer la syndicalisation se raffinent de plus en plus et les stratégies préparées par les bureaux d'avocats spécialisés en brisage de syndicat sont mises en application partout au pays (on va même jusqu'à syndiquer les scabs avec de fausses cartes CSN comme à la Commonwealth Plywood)!

Comme s'il n'y avait pas assez des stratégies patronales, les travailleurs ont à affronter en plus les lenteurs administratives de la justice et les tours de passe-passe légaux des patrons.

Par exemple:

- chez **Classic Bookshop** à Montréal: le patron en a appelé de l'unité d'accréditation. Résultat: les employés attendent depuis deux mois que le ministère se prononce.
- au **Méridien** à Montréal:
  - 30 mai 1977: requête en accréditation de la part du syndicat des employés de l'Hôtel Méridien (CSN) et requête en révocation de l'accréditation du Local 31.
  - 13 juillet 1977: le Tribunal du travail décrète la suspension des négociations entre le Local 31 et la partie patronale.
  - 13 septembre 1977: le commissaire-enquêteur Gareau rejette la requête de la CSN et maintient l'accréditation du Local 31.
  - 19 septembre 1977: l'avocat de la CSN va en appel sur la décision Gareau.
  - 21 décembre 1977: jugement en faveur de la CSN: le Local 31 perd son accréditation.
  - 13 janvier 1978: le Local 31 demande d'annuler la décision en faveur de la CSN.
  - 10 février 1978: le Local 31 plaide la permission d'appeler sur la révocation de son accréditation.

Résultat: en retardant l'étude de la demande de la CSN déposée le 31 mai 1977, le Local 31, de connivence avec l'employeur, espère que le personnel de l'Hôtel va changer et que, si un vote d'allégeance syndicale était décrété, la CSN deviendrait minoritaire.

- au **Hilton Québec**:
  - un militant a gagné sa cause de congédiement 13 mois après avoir porté plainte.
  - les procédures ont duré 19 mois (jusqu'en Cour suprême du Canada) pour tenter de faire décertifier le Local 31.
- à **Val-Séjour de Valleyfield**: les travailleurs et travailleuses de ce centre d'accueil aux prises avec un syndicat de boutique, ont eu à patienter plusieurs longs mois avant que le ministère du travail ne convoque les parties devant le commissaire-enquêteur et décrète un vote (que le syndicat CSN a remporté).
- chez **Whissell**: (deux ans de grève) le syndicat a attendu son accréditation pendant dix mois et demi.
- chez **Simpson-Sears**: Les gars des entrepôts attendent leur accréditation depuis **28 mois**. Le dossier se promène entre la cour d'appel, la cour supérieure, la cour provinciale, le tribunal du travail, etc...
- les **chargés de cours de l'Université du Québec à Montréal**: viennent de recevoir leur accréditation après plus d'un an de tergiversations juridiques. Ces 500 nouveaux syndiqués ont tenu le coup!

La liste pourrait ainsi s'allonger de plusieurs dizaines de syndicats qui ont eu à souffrir des lenteurs des ministères, juges, enquêteurs, etc... qui prennent des mois et des mois avant de se prononcer dans des causes qui affectent des milliers de travailleurs.

Pourtant le présent gouvernement promettait, quand il siégeait sur les bancs de l'opposition, de faciliter la syndicalisation des travailleurs québécois.

Quinze mois après la prise du pouvoir par le Parti Québécois, les travailleurs attendent toujours des gestes concrets du gouvernement. Ce n'est pas la loi 45 qui contient des mécanismes facilitant le regroupement des travailleurs en syndicats!

Il faudra encore que les syndiqués se battent pour accélérer l'administration de la justice.

LE SERVICE D'ORGANISATION DE LA CSN

## L'Union des scabs de la radio

Si l'Union des artistes tarde encore à signer le protocole de solidarité négocié en avril 1977 entre elle et la Fédération nationale des communications (CSN), on pourra commencer à croire que ce syndicat ne sert qu'à fournir des scabs aux propriétaires des stations de radio dont les travailleurs sont en grève.

C'est en gros ce qu'a écrit, le président de la FNC, Maurice Amram, dans une lettre qu'il envoyait le 2 juin dernier, au président de l'Union des artistes, Robert Rivard.

Ce protocole, que les membres de l'Union ont voté d'abord en assemblée générale puis par référendum, n'a pu être appliqué lorsqu'une injonction obtenue par Radio-Mutuel en a interdit la mise en vigueur.

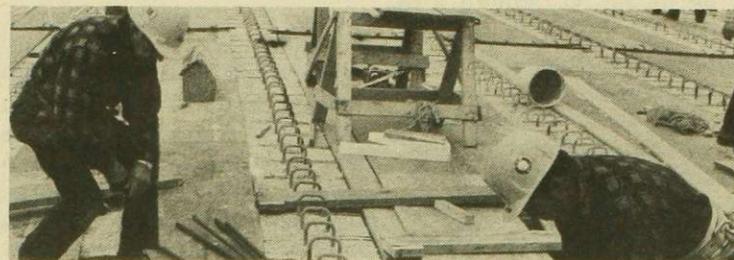
Or, depuis le 31 mai, les règles de la radio, fondement même de l'injonction,



sont expirées, ce qui ouvre la voie à l'application du protocole, lequel ferait en sorte que les membres de l'Union cesseraient de franchir les lignes de piquetage de CJMS.

Les artistes qui franchissent les lignes à CJMS: Jacques Duval, Serge Bélaire, Edouard Rémy, Frenchie Jarraud et Huguette "radio-sexe" Proulx.

## La CSN propose une relance de la construction



C'est pour contrer le chômage catastrophique qui sévit présentement dans la construction que la CSN-construction a mis de l'avant un plan de relance qui créerait à court terme plus de 15,000 emplois.

Ce plan de relance est basé sur deux volets: 1) intensifier les travaux publics existant à Montréal (rénovation du port, place Guy-Favreau, métro, etc.), ce qui créerait entre 5,000 et 7,000 emplois et 2) à Montréal et à travers tout le Québec accélérer la construction et la rénovation de logements pour les salariés, ce qui pourrait créer près de 10,000 nouveaux emplois.

Ce sont les 27.9% de chômeurs de la construction qui le demandent.

## Les comités régionaux d'organisation

Depuis novembre dernier, le service d'organisation de la CSN favorise la mise sur pied de comités régionaux d'organisation dans le double but de préparer la carte syndicale des régions et de stimuler l'organisation. De plus, le service d'organisation s'est doté d'un instrument d'information, un petit journal intitulé "L'organisateur" et qui est expédié aux permanents, aux organisateurs, aux conseils centraux ainsi qu'aux militants des comités régionaux. Un cours d'un ou deux jours d'initiation à l'organisation a également été mis sur pied.

Et cela fonctionne.

## BOYCOTTONS les salles de cinéma France-Films

**Conseil central de Valleyfield**  
BELLERIVE, LE PARIS, et SALABERRY à Valleyfield

**Conseil central de Montréal**  
COMPLEXE DESJARDINS, ST-DENIS, PIERROT, CHEVALIER et BIJOU à Montréal

**Conseil central de Chicoutimi**  
PLACE DU ROYAUME (salles 1-2-3) IMPERIAL, CAPITOL et CARTIER à Chicoutimi. BELLEVUE et CENTRE à Jonquières. SAGUENAY à Bagotville. ELYSEE à Kénogami

**Conseil central de Québec**  
LE BIJOU, DE PARIS et LE PIGALLE à Québec. VIMY à St-Georges, ROYAL à St-Georges O.

**Conseil central de St-Jérôme**  
CARREFOUR (salles 1-2) et THEATRE DU NORD à St-Jérôme

**Conseil central de Trois-Rivières**  
DE PARIS à Trois-Rivières et CHAMPLAIN au Cap-de-la-Madeleine

**Conseil central de Sherbrooke**  
DE PARIS à Sherbrooke et MAGOG à Magog

**Conseil central de Joliette**  
ROYAL à Berthierville

**Conseil central de Granby**  
PRINCESS à Cowansville

**Conseil central de Victoriaville**  
DES BOIS FRANCS (salles 1-2) à Victoriaville

**Conseil central de St-Hyacinthe**  
LE PARIS à St-Hyacinthe

**Conseil central de Hull**  
DE PARIS à Hull

## Pour bâtir l'unité

Les trois syndicats des usines Kruger de Lasalle, Bromptonville et Turcot ont lancé en mai dernier le premier numéro d'un journal commun, justement intitulé "Le lien". Les travailleurs expliquent dans ce premier numéro qu'il s'agit là d'un moyen pour briser leur isolement, lequel ne saurait profiter qu'à leur employeur commun.

## La mort d'une caisse d'économie

Une assemblée générale spéciale de la caisse d'économie de la CSN, située à Montréal, a décidé de liquider la caisse et de vendre tous les prêts garantis à la caisse populaire des syndicats nationaux de Montréal, 1001 rue St-Denis.

## Les travailleurs devant le Parlement le 16 juin pour la libération des 4 de la CTCUM

